

SEANCE DU 27 MARS 2013

3-2013

PRESIDENT : M. François de MAZIERES, Maire

Sont présents :

Groupe Liste d'Union pour un nouveau souffle pour Versailles

Mme DUCHENE, M. NOURISSIER, Mme de CREPY (sauf délibérations 2013.03.26 et 27), M. VOITELLIER, Mme BEBIN, M. BANCAL, Mme GRAS, M. BERNOT, Mme CHAGNAUD-FORAIN, M. FRESNEL, Mme ORDAS, M. SAPORTA, Mme BOELLE, M. BELLAMY (sauf délibérations 2013.03.29 et 30) et Mme PIGANEAU, adjoints.

Mme BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme de la FERTÉ, Mme HATTRY, Mme PERILLON, M. FLEURY, Mme SCHMIT, Mme BOURGOUIN-LABRO, M. TENENBAUM, M. LAMBERT, Mme SENERS, M. HOLTZER, Mme BOUQUET, M. LEVRIER, M. PAIN, Mme PERREAUX, M. LINQUIER, M. MERCIER, M. LEBIGRE, M. MASSON, Mme MELLOR et Mme GIRAUD,

Groupe Versailles Autrement – La Gauche Unie

Mme NICOLAS, Mme LEGUE, Mme PILLARD et M. DEFRANCE (sauf délibérations 2013.03.22 à 24),

Groupe Union pour le Renouveau de Versailles

M. de LESQUEN et M. AUDIBERT,

Non inscrite

Mme LEHERISSEL.

Absents excusés :

Groupe Liste d'Union pour un nouveau souffle pour Versailles

Mme RIGAUD-JURÉ a donné pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL,

Mme ROUCHER a donné pouvoir à Mme LEHERISSEL,

M. DELAPORTE a donné pouvoir à Mme BOELLE,

M. LEFEVRE a donné pouvoir à Mme de CREPY,

M. PERIER a donné pouvoir à M. SAPORTA,

M. BARTHALON,

Mme BADARANI,

Groupe Versailles Autrement – La Gauche Unie

Mme GERGEN a donné pouvoir à Mme LEGUE,

M. CASANOVA.

Secrétaire de séance : M. BELLAMY

Informations municipales

M. le Maire :

Tout d'abord, je voudrais vraiment que l'on félicite nos services, parce qu'ils ont réagi de façon tout à fait exceptionnelle lors des chutes de neige (*applaudissements*). Je tiens particulièrement à adresser nos remerciements à Serge Claudel et à tous les services techniques, pour qu'ils les transmettent à l'ensemble des personnes qui se sont très fortement mobilisées durant tous ces derniers jours. Versailles faisait un peu figure d'exception. Plusieurs personnes m'ont dit que lorsque l'on arrivait à Versailles, on voyait une différence très nette. Je ne citerai pas les villes avoisinantes parce que cela serait désobligeant, mais la différence était nette.

M. DE LESQUEN :

Monsieur le Maire, je voudrais aussi féliciter, en général, les services techniques car lorsqu'il arrive parfois à Jean-Noël Audibert ou à moi-même de critiquer la municipalité, il ne faut pas confondre et croire que ces critiques s'adressent aux services, aux fonctionnaires ou aux agents publics qui sont tout à fait méritoires et dont nous ne critiquons absolument pas le travail. C'est exactement ce que je voulais dire, et M. Bancal l'a pris particulièrement pour lui.

M. le Maire :

Je voudrais également féliciter François-Xavier Bellamy et tous ceux qui ont participé au « mois pour l'emploi », qui a été une très belle opération. Il était impressionnant de voir le monde qui était présent à cet événement. C'est une opération qui paraît bien nécessaire, dans ces temps difficiles.

Je voudrais aussi vous citer l'inauguration des locaux multi-accueils et, là aussi, remercier les services, ainsi que Claire Chagnaud-Forain qui a suivi cela. Les habitants des Prés-aux Bois sont très satisfaits de ces nouvelles installations.

Concernant la 5ème édition « d'Esprit Jardin », là encore, bravo. C'était une formidable manifestation, avec notamment le travail de la direction des parcs et jardins, emmenée par Cathy Biass-Morin et par Nathalie Lombard, pour les animations. Bravo, c'est une très belle opération que Magali Ordas, en tant qu'adjointe, a suivie avec passion.

Une autre très belle opération également, c'est « Cap Mariage ». Là vraiment, félicitations, parce que c'est une première. Il y avait beaucoup de monde et les gens étaient très heureux. De nombreux élus municipaux ont participé à cet événement : Claire Chagnaud-Forain d'abord, comme adjointe chargée de la famille. Christine de la Ferté, Marie Seners, Annick Bouquet et Annie Bourachot s'étaient également mobilisées sur ce sujet. Beaucoup de gens se sont mobilisés. Il y avait également Sylvie Piganeau, bien sûr, et je prie ceux que j'ai oubliés de m'excuser. En tout cas, bravo. C'est une belle initiative. Je voudrais également féliciter l'association Cap Mariage ainsi que la chambre des notaires, très présents dans cette première qui aura bien sûr des suites.

Ensuite, je vais vous annoncer un peu les événements à venir. Evidemment, l'Année Le Nôtre a commencé et bat son plein : la première étape était « Esprit Jardin ».

Dans les prochaines semaines, nous aurons l'inauguration de la Cour des senteurs – l'un des gros chantiers – et nous allons également inaugurer plusieurs très gros chantiers dans les semaines à venir, qui sont le fruit du travail de plusieurs années. La Cour des senteurs sera ouverte au public au mois de mai. Le chantier bat son plein : c'est assez exceptionnel à voir. Encore une fois merci à Marie Boëlle, parce que c'est grâce à son travail et à sa constance que l'on a pu avoir d'aussi belles enseignes dans cet espace. C'est un très beau projet. Bien évidemment, j'y associe aussi Michel Saporta, qui nous apporte sa compétence pour tout ce que nous entreprenons en matière d'urbanisme.

Vous aurez l'inauguration de l'exposition « OPEX », le 5 avril 2013. Michel Bernot va nous offrir une nouvelle fois une belle exposition qui, je crois, sera parfaitement en accord avec notre Ville, avec une présence importante de militaires. Le fait aussi que Versailles est la première ville de France en nombre de gendarmes, qui sont souvent de plus en plus mobilisés sur des actions à l'extérieur, comme on a vu en Afghanistan.

Les rencontres européennes de la propreté urbaine seront organisées par Magali Ordas, grande organisatrice de ces rencontres. Il faut reconnaître que ce que nous avons lancé il y a maintenant quatre ans, autour de la propreté urbaine, a fait des petits, puisque l'association AVPU est devenue importante. Ces rencontres européennes de la propreté urbaine auront lieu les 8 et 9 avril 2013.

A noter également, le lancement de l'application iPhone de la Ville, le 9 avril 2013. C'est la suite de tous les efforts que nous sommes en train de faire pour mettre Versailles au goût du jour. Nous avons ouvert l'Atelier numérique, vous avez aussi le Cyberspace. Nous sommes en train de transformer nos outils informatiques. Au niveau de Versailles Grand Parc, nous sommes vraiment à la pointe, puisque tous les documents d'urbanisme sont aujourd'hui immédiatement consultables par l'ensemble des mairies. Notre intercommunalité est très en avance sur ce sujet. C'est assez impressionnant d'ailleurs, lorsque vous regardez un dossier, parce que vous avez absolument toutes les informations sur la moindre parcelle située dans Versailles Grand Parc. Olivier Berthelot et Manuel Pluvinaud sont en mesure de vous faire apparaître toutes les informations à l'écran. C'est un outil extrêmement efficace pour nos opérations.

Vous avez encore à Versailles les finales des Olympiades de la lecture : dont l'événement fait partie de nos créations puisqu'il a vu le jour au cours de ce mandat, et qui marche très bien. Nous avons été les premiers et vous avez suivi cela à travers le Syndicat national de l'édition. C'est devenu une opération nationale qui est partie de Versailles, comme vous avez peut-être pu le constater à travers la presse. Le syndicat national de l'édition est composé de professionnels de l'édition : ce n'est pas un syndicat à connotation politique.

Le partenariat avec Potsdam rentre progressivement dans les faits, puisque les écoliers allemands vont venir le 15 avril 2013.

Le Versailles jazz festival va fêter ses dix ans. Vous savez que Mireille Gras en est une militante - ou plus exactement une participante - active.

Le vernissage de l'exposition « Tintin et Spirou » aura lieu le 19 avril 2013. Versailles est bien identifiée, maintenant, pour son action sur la bande dessinée et nous le devons surtout à Emmanuelle de Crépy et à notre directeur de la communication, qui est très actif dans ce domaine.

Il y a aussi la cantine – me dit-on – puisque Le Parisien a fait état d'une étude du magazine Que Choisir qui disait que nous étions exceptionnels pour les cantines scolaires, à Versailles. Nous en avons été très contents (*applaudissements*).

Mme NICOLAS :

Nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres beaucoup d'invitations pour des conférences sur l'Armée. C'est très bien, je n'ai rien contre ! Toutefois je voulais vous poser une question : il me semble que la mairie de Versailles est bien marraine d'un bateau, le Céphée ? Pourquoi n'y aurait-il pas une exposition avec des maquettes ?

M. le Maire :

Nous pensons à quelque chose de ce genre.

M. BERNOT :

Je vais répondre. Le 7 mai prochain, nous accueillons une délégation du Céphée. M. le Maire n'est pas au courant, mais je sollicite son approbation (*Rires*). Dans la salle des mariages, en présence des élus qui pourront se libérer pour y assister, nous procéderons au renouvellement du parrainage du Céphée, puisque nous le parrainons depuis maintenant dix ans. Une classe de l'école Lully-Vauban est allée à Brest, la semaine dernière. Nous accueillerons cette délégation du Céphée, qui sera également présente aux cérémonies du 8 mai. Nous recevrons le commandant avec une délégation de son équipage, soit une douzaine de personnes. Tous les élus qui veulent s'associer à cette manifestation sont les bienvenus.

Quant au projet d'une exposition : pourquoi pas ? Nous n'avons pas de maquette du Céphée, pour l'instant. L'Association des anciens marins y réfléchit. Dans le cadre du magazine de la Ville, nous pourrions consacrer, dans les mois qui viennent, un dossier sur le Céphée. Je ne sais pas si cela satisfait votre demande ?

Mme NICOLAS :

On a l'impression que l'on n'en parle assez peu.

M. DEFRANCE :

Monsieur le Maire, cette année, j'ai été plein d'émotion et j'ai eu le cœur un peu brisé, lorsque je suis allé à Esprit jardin car je n'avais en tête qu'une seule personne : Albert. Albert nous a quittés cette année, et je tenais absolument à le saluer ce soir, parce que c'était une personne qui avait une importance pour l'ensemble des salariés et, je pense, pour l'ensemble des conseillers municipaux qui l'ont approché, notamment la gent féminine qu'il aimait bien et qu'il choyait particulièrement avec des fleurs. Je tenais à ce que ce soir, on lui rende un certain hommage, car c'était une personne incontournable de la Ville.

M. le Maire :

Serge Defrance, vous avez tout à fait raison. J'ai ouvert le précédent Conseil municipal en évoquant Albert. C'est une jolie idée et je crois que l'équipe y pensait beaucoup, parce qu'Albert était une personnalité que tout le monde appréciait énormément, un modèle par sa gentillesse et par son implication.

COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire
en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
(délibération du 6 mai 2010)

DATE	N°	OBJET
31 janvier 2013	2013/24	Création d'une régie de recettes à la gare routière Lyautey. Perception de la redevance pour la mise à disposition de services aux transporteurs.
1 février 2013	2013/25	Prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des projets de système d'information pour la Ville, le CCAS et Versailles Grand Parc. Marché conclu suite à une procédure d'appel d'offres ouvert avec la société Exl group pour un montant estimatif de 600 000 € HT pour trois ans.
1 février 2013	2013/26	Avenant n° 2 relatif au marché à procédure adaptée concernant la gestion des abonnements de stationnement, paiement en ligne sécurisé et hébergement conclu avec la société Collaboractif portail services.
1 février 2013	2013/27	Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la chapelle de la cité scolaire Hoche sise 73 avenue de Saint-Cloud à Versailles. Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement constitué des cabinets Frédéric Didier et Philippe Votruba ayant pour objet de revaloriser les honoraires du maître d'œuvre, pour un montant de 28 736,73 € HT, soit 34 369,13 € TTC et d'acter la modification du statut d'exercice du maître d'œuvre.
1 février 2013	2013/28	Avenants n°1 aux marchés suivants conclus avec la société Screg Idf Normandie : - travaux de renouvellement des couches de roulement des voiries de Versailles, lot n°1 « réfection en béton bitumineux rosissant de couches de roulement de chaussées », - travaux d'aménagement de l'avenue de l'Europe, lot n°1 « voirie et réseaux divers », - aménagement du jardin des Etang Gobert, lot n°1 « VRD, génie civil et agrès », - travaux de voirie, de signalisation horizontale et de réseaux secs dans diverses rues de Versailles et dans les zones de compétences déléguées à Versailles Grand Parc, lot n°1 « travaux de voirie », - travaux d'aménagement du terre-plein avenue de Paris, 4ème partie.
5 février 2013	2013/30	Etude préalable à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame. Marché à procédure adaptée conclu avec le prestataire Christian Lutz pour une durée de 4 mois à compter de la date de réception de l'ordre de service, pour un montant forfaitaire de 18 700 € HT soit 22 365,20 € TTC.
6 février 2013	2013/31	Bulletin d'informations municipales de Versailles. Assujettissement à la taxe à la valeur ajoutée (TVA) de certaines prestations.
8 février 2013	2013/32	Fourniture de livres neufs pour les bibliothèques, les services municipaux, le CCAS, la petite enfance et les maisons de quartiers de Versailles. Fourniture de livres scolaires, de bibliothèque et d'ouvrage divers neufs pour les écoles maternelles et élémentaires de Versailles. 9 lots. Marché sur appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans avec les sociétés suivantes :

		<ul style="list-style-type: none"> - lot 1 : Decitre pour un seuil minimum annuel de 40 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 120 000 € HT, - lot 2 : Kairos Media (la vagabonde) pour un seuil minimum annuel de 10 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 30 000 € HT, - lot 3 : Renov'livres pour un seuil minimum annuel de 10000€HT sans seuil maximum, - lot 4 : Erasmus pour un seuil minimum annuel de 2 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 6 000 € HT, - lot 5 : Livraphone pour un seuil minimum annuel de 2 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 6 000 € HT, - lot 6 : Planète 33 pour un seuil minimum annuel de 10 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 30 000 € HT, - lot 8 : Librairies du savoir - Groupement d'intérêt économique (GIE) librairies Privat pour un seuil minimum annuel de 2 000 € HT et sans seuil maximum annuel, - lot 9 : La librairie des enfants pour un seuil minimum annuel de 2 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 25 000 € HT, - lot 10 : Alizé société française du livre (SFL) pour un seuil minimum annuel de 40 000 € HT et sans seuil maximum.
8 février 2013	2013/33	<p>Travaux de création de la voirie d'accès à la future gare routière de Versailles Chantiers – lot A2 « voirie – réseaux divers ».</p> <p>Marché complémentaire conclu avec la société Eurovia pour un montant de 215 883,05 € HT, soit 258 196,13 € TTC.</p>
11 février 2013	2013/34	<p>Fourniture de livres neufs pour les bibliothèques, les services municipaux, le CCAS, la petite enfance et les maisons de quartiers de Versailles.</p> <p>Fourniture de livres scolaires, de bibliothèque et d'ouvrage divers neufs pour les écoles maternelles et élémentaires de Versailles.</p> <p>Lot n° 7 : «livres pour la jeunesse destinés aux bibliothèques».</p> <p>Marché sur appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans avec la librairie Chantelivre pour un seuil minimum annuel de 20 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 60 000 € HT.</p>
12 février 2013	2013/35	<p>Conception, mise en œuvre et évolution du logiciel de gestion de la relation citoyen (création d'un référentiel unique des administrés, des dossiers, des demandes) et de la plateforme collaborative de la Ville (portail intranet, parapheur électronique...) dans le cadre du groupement de commandes constitué par la Ville, le CCAS et Versailles Grand Parc.</p> <p>Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la société Klee Conseil et Intégration suite à la suppression des prestations d'évolution fonctionnelle des sites intranet et extranet.</p>
15 février 2013	2013/36	<p>Préparation au mariage civil en mairie de Versailles.</p> <p>Convention de mise à disposition d'une salle de l'hôtel de Ville entre la Ville, l'association Cap mariage 78 et la chambre interdépartementale des notaires de Versailles.</p>
18 février 2013	2013/37	<p>Travaux d'installation des conteneurs enterrés sur le territoire de Versailles Grand Parc.</p> <p>Marché à bons de commande conclu suite à une procédure adaptée avec la société Eiffage énergie IdF, dont le seuil minimum annuel est de 110 000 € HT et le seuil maximum annuel est de 770 000 € HT, pour une durée allant de la date de notification au 11 août 2015.</p>
19 février 2013	2013/38	<p>Création d'une régie de recettes et d'avances pour la perception des produits émanant de la vente aux enchères des biens de la Ville, le remboursement aux acheteurs des biens vendus et le paiement des frais bancaires.</p>
19 février 2013	2013/39	<p>Régie de recettes du restaurant du centre technique municipal (CTM).</p> <p>Instauration d'un fonds de caisse.</p>

19 février 2013	2013/40	Régie de recettes de l'université inter-âges (UIA). Modification de l'objet de la régie.
21 février 2013	2013/42	Locaux au sein d'un ensemble immobilier situé 12, 14 et 14bis rue Saint Médéric et 15 rue de l'Orient à Versailles. Mise à disposition à titre précaire et révocable par la ville de Versailles au profit de l'école Notre-Dame du Grandchamp.
22 février 2013	2013/43	Travaux d'aménagement de la Cour des senteurs. Avenant n°1 au lot n°1 « démolition / ravalement » au marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Chapelle et Cie ayant pour objet des prestations en moins-value pour un montant de - 8 408,46 € HT soit - 10 056,52 € TTC.
22 février 2013	2013/44	Travaux d'aménagement de la Cour des senteurs. Marché complémentaire au lot n°1 « démolition / ravalement » conclu avec la société Chapelle et Cie pour un montant de 32 450,25 € HT soit 38 810,50 € TTC et pour une durée de deux mois à compter de la date de notification.
25 février 2013	2013/49	Petite création, réfection et entretien des sols de sécurité des aires de jeux de la ville de Versailles. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec les sociétés suivantes : - lot 1 « réfection et aménagement de sols coulés sur l'ensemble de la ville de Versailles » : société Art bâti dont le seuil maximum annuel est de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, pour une durée de 4 ans, - lot 2 « réfection et aménagement de sols en gazon synthétique sur l'ensemble de la ville de Versailles » : société Art bâti dont le seuil maximum annuel est de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC, pour une durée de 4 ans. Les montants seront réglés selon des prix unitaires et en fonction des quantités réellement exécutées.
26 février 2013	2013/50	Remplacement du tapis de l'escalier d'honneur de l'hôtel de Ville. Marché à procédure adaptée avec la société Manufacture royale du parc, conclu pour une durée globale allant de sa date de notification jusqu'à la réception des travaux. Ce marché sera réglé pour un montant global forfaitaire de 27 983 € HT soit 33 467,67 € TTC.
26 février 2013	2013/51	Fournitures et livraisons de boissons pour divers services de la ville de Versailles, de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (CAVGP) et des établissements médico-sociaux du centre communal d'action sociale (CCAS). Lot n°1 : boissons non-alcoolisées et lot n°2 : boissons alcoolisées hors champagne. Marchés à procédure adaptée conclus avec la société Pomona Episaveurs pour le lot n°1 et avec la société Transgourmet pour le lot n°2. Ces marchés sont conclus pour une durée de trois ans et seront réglés par application des prix unitaires indiqués aux bordereaux des prix de chaque lot aux prestations réellement exécutées.
1 mars 2013	2013/52	Mise à disposition par la Ville d'un pavillon situé 10 rue Edme Frémy à Versailles, au profit de l'association des musulmans de Versailles. Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable.
1 mars 2013	2013/53	Mise à disposition par la Ville du gymnase Sévigné, situé rue d'Auvergne à Versailles, au profit de l'association des musulmans de Versailles. Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable.
6 mars 2013	2013/54	Mise à la disposition des locaux de l'école élémentaire Les Condamines, à destination de l'association Yogamania, pour l'année scolaire 2012/2013. Avenant à la convention entre la Ville et l'association.

6 mars 2013	2013/55	<p>Organisation des séjours d'été 2013. Marchés conclus suite à une procédure adaptée avec les sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lot 1 « ferme pédagogique et poney pour les 6/8 ans, juillet 2013 » avec la société NSTL pour un montant estimé à 3 862,92 € HT, soit 4 620,05 € TTC sur une base de 12 enfants, - lot 2 « multisports montagne : randonnée, VTT, spéléo pour les 6/10 ans, juillet 2013 » avec la société NSTL pour un montant estimé à 12 416,40 € HT, soit 14 850,01 € TTC sur une base de 18 enfants, - lot 3 « cirque et poney pour les 6/10 ans, juillet et août 2013 » avec l'association ADN pour un montant estimé à 23 424 € TTC sur une base de 18 enfants en juillet et 14 en août, - lot 4 « mer pour les 6/10 ans, juillet 2013 » avec l'association Temps libre vacances pour un montant estimé à 15 400 € TTC sur une base de 20 enfants, - lot 5 « cuisine pour les 10/14 ans, juillet 2013 » avec la société Telligo pour un montant estimé à 11 376 € TTC sur une base de 12 enfants, - lot 6 « équitation pour les 10/14 ans, juillet et août 2013 » avec la société Oeuvre universitaire du Loiret pour un montant estimé à 18 192 € TTC sur une base de 14 enfants pour le mois de juillet et 10 pour le mois d'août, - lot 7 « mécanique, moto et kart pour les 10/14 ans, juillet 2013 » avec la société ADAV pour un montant estimé à 19 100 € TTC sur une base de 20 enfants, - lot 8 « surf et char à voile, séjour en bord de mer pour les 10/14 ans, juillet et août 2013 » avec la société Echanges & découvertes pour un montant estimé à 24 934 € TTC sur une base de 14 enfants pour le mois de juillet et 12 pour le mois d'août, - lot 9 « séjour multisports et sports collectifs et individuels avec organisation d'un grand tournoi pour les 10/14 ans, juillet 2013 » avec l'association ADN pour un montant estimé à 12 096 € TTC sur une base de 12 enfants, - lot 10 « découverte culturelle, circuit incluant la visite de Berlin pour les 14/17 ans, juillet et août 2013 » avec la société Echanges & découvertes pour un montant estimé à 24 320 € TTC sur une base de 10 enfants pour le mois de juillet et 10 pour le mois d'août, - lot 11 « séjour multisports montagne : rafting, canyoning et via ferrata pour les 14/17 ans, juillet 2013 » avec la société FOL Ardèche pour un montant estimé à 11 160 € TTC sur une base de 12 enfants. <p>Les marchés seront réglés selon un prix unitaire par enfant et en fonction des quantités réellement exécutées.</p>
6 mars 2013	2013/56	<p>Mise à disposition de Mme Catherine Lipinski, agent de la Ville, d'un logement communal de type F2, à titre précaire et révocable, situé au 50, rue Saint Charles à Versailles. Convention.</p>
7 mars 2013	2013/57	<p>Développement de l'offre d'accueil collectif pour les 0-3 ans. Location par la Ville d'un pavillon situé 10 rue Edme Frémy au profit de la société Maison Bleue.</p>
7 mars 2013	2013/58	<p>Prestation de médiation et de sensibilisation aux règles de conduite à respecter avec les chiens sur les voies publiques pour la ville de Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Education et prévention canines « Le chien citoyen » pour un montant global forfaitaire de 39 075,78 € HT, soit 42 478,24 € TTC pour une durée globale allant du 15 mars 2013 au 31 octobre 2013.</p>
7 mars 2013	2013/59	<p>Mise à disposition de Mme Angélique Gerbaud, professeur des écoles, d'un logement communal de type F3, à titre précaire et révocable, situé au 3, rue Pierre Corneille à Versailles. Convention.</p>

M. le Maire :

Avez-vous des observations ?

Mme NICOLAS :

Avez-vous des nouvelles de la venue de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), qui est partie à Vélizy et qui va revenir, en partie, pour les classes de 6^{ème} et de 5^{ème} ? Il y a quelque chose qui m'a fait un peu mal au cœur, c'est cette décision n° 42 : je vois que vous donnez des logements à Notre-Dame du Grandchamp. Il y avait donc des salles de classe pour la SEGPA.

M. le Maire :

C'est très temporaire : c'est pour trois mois. En fait, c'est une histoire de chantier.

Mme NICOLAS :

Ah cela est temporaire ... Mais ce n'est pas marqué !

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, les décisions n° 52 et n° 53 sont, l'une et l'autre, contraires au principe de laïcité de la loi de 1905, puisqu'il s'agit de donner un avantage à un culte particulier. Je regrette que cette convention ait été prise. Elle est contraire au principe de laïcité, aux principes fondateurs de la République française, depuis 1905.

M. le Maire :

Nous en avons beaucoup parlé lors du dernier Conseil municipal. C'est une convention comme nous en faisons beaucoup à la ville de Versailles.

Mme PILLARD :

Moi, c'était au sujet de la décision n° 32, pour la fourniture de livres neufs pour les bibliothèques, services municipaux, CCAS, petite enfance et maisons de quartier : je vois que la Librairie des enfants obtient un budget de 25 000 € et que la société Alizée, qui n'est pas versaillaise, reçoit 40 000 €. Je le regrette un peu pour Versailles.

M. le Maire :

C'est une question récurrente. Il est vrai que l'on est toujours ennuyé de voir que ce n'est pas une société versaillaise qui l'emporte, c'est évident. En même temps, ce sont les règles de l'appel d'offres et il faut que l'on s'y soumette.

M. BERNOT :

Ce marché est constitué de dix lots. La Librairie des enfants en a quand même obtenu deux. Concernant le lot qu'elle n'a pas obtenu - nous en avons parlé un petit peu dans la presse locale - c'est parce qu'elle était classée 3^{ème}. D'ailleurs, Catherine Nicolas, qui est membre de la commission, peut vous en dire plus. Sur ce lot, elle était classée en troisième position, derrière une autre société versaillaise.

M. le Maire :

Pour autant, je trouve dommage, lorsque les offres sont très proches, que l'on ne puisse pas avoir d'autres critères, mais c'est ainsi...

M. DEFRANCE :

Par rapport à la décision n° 58, pourrait-on nous fournir le nombre de procès-verbaux fournis par la police municipale, à toute personne qui n'a pas respecté la réglementation au niveau des déjections canines, pour l'année ? Cela m'intéresserait parce que l'on s'aperçoit que l'on nous parle de morale et de plein d'autres choses, mais l'on s'aperçoit aussi que, dans le budget, lorsque l'on regarde les lignes de frais de nettoyage, les déjections canines représentent un volume important de mise aux ordures ménagères. Cela commence à m'inquiéter. Je crois qu'aujourd'hui, il faut vraiment rappeler à tous les propriétaires de chiens et d'autres animaux de préserver la santé de tout un chacun dans la Ville, en ramassant - ou en faisant ramasser à leurs frais - les déjections de leurs animaux. Cela devient intolérable dans certains quartiers. Je parlerai seulement de Saint-Louis : autour de l'Abbé de l'Epée, ce n'est pas terrible.

M. VOITELLIER :

Je n'ai pas le nombre exact des PV, toutefois puisque des contestations de PV nous arrivent en mairie, c'est la preuve qu'il y en a ! En fait, ce sont toujours des procédures assez lourdes à mettre en œuvre, dans la mesure où il faut que la personne accepte de présenter sa pièce d'identité et, à défaut, il faut appeler la police nationale, puisque la police municipale n'a pas les pouvoirs de faire ces contrôles d'identité vis-à-vis du maître du chien. Une sensibilisation a été faite par les services de l'hygiène et de la propreté de la Ville et l'on voit quand même beaucoup de personnes qui ramassent les saletés, en tout cas sur Notre-Dame.

M. DEFRANCE :

Ce n'est pas totalement le cas dans le passage Gobert, où les gens rentrent encore avec leurs chiens et, dans ce passage, c'est vraiment devenu une canisette à ciel ouvert. Je l'ai constaté un soir où j'étais dans cette rue : les gens lâchent leurs chiens à l'angle de la rue et les chiens vont automatiquement dans ce passage, où ils font des déjections. J'espère que les services de propreté font le nécessaire. Pendant la durée des travaux, on pourrait quand même fermer cette porte, parce que cela représente un désagrément pour l'ensemble des gens qui se cassent le nez et c'est un désagrément pour les riverains.

Mme ORDAS :

Monsieur le Maire, puis-je ajouter quelque chose ? C'est vrai qu'il est extrêmement difficile de verbaliser sur ce domaine de déjections canines, parce qu'il faut absolument prendre la personne sur le fait. Thierry a relevé le problème que posent les contrôles d'identité, etc... Nous sommes vraiment partis pour une véritable sensibilisation aux gestes civiques et c'est pour cela que nous nous faisons aider, depuis cette semaine, par une association que vous allez voir dans les rues de Versailles. Je l'ai vue tout à l'heure en venant à la mairie. C'est un médiateur spécialisé dans l'éducation canine, qui se promène avec son propre chien. Il va aborder les Versaillais, pour leur donner des conseils de bonnes pratiques et de bonne tenue de leur chien, avec également un aspect très ludique. C'est un élément qui rentre aussi en ligne de compte pour une amélioration de la situation actuelle.

M. DEFRANCE :

Il faudrait l'emmener passage Gobert, parce qu'en plus, nous avons des caméras : on voit donc les gens et ce qu'il se passe. Là, c'est un espace clos où, vraiment, c'est n'importe quoi avec les déjections canines.

M. VOITELLIER :

Je vois que vous aimez la répression en ce moment !

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, la propreté fait partie de l'ordre public au sens large, et c'est donc une mission éminente du Maire lui-même, pas du Conseil municipal. Il ne suffit pas de donner de bonnes paroles, en disant que nous allons sensibiliser les gens : c'est du pipeau. Je suis désolé, Madame Ordas, mais il faut vraiment faire en sorte que l'ordre public soit respecté. A Paris, par exemple, où le Maire est socialiste, je crois que sur ce point, l'ordre public est mieux respecté qu'à Versailles.

M. VOITELLIER :

S'il n'y avait que cela au niveau de l'ordre public, je serais rassuré. Malheureusement, la police municipale a beaucoup de travail en la matière. Nous le traitons aussi mais en fonction des priorités, c'est-à-dire que nous traitons d'abord la sécurité des personnes et des biens. Cela en fait partie, pour éviter les accidents mais il y a du travail à faire et la police municipale le fait.

Mme NICOLAS :

Je voudrais savoir si cette association passera dans tous les quartiers ? Que l'on n'oublie pas les quartiers non historiques...

M. le Maire :

Soyons clairs. Le sujet des déjections canines est un sujet particulièrement difficile dans toutes les villes de France. Paris, que nous fréquentons tous, n'est pas particulièrement un modèle du genre, objectivement. Il y a des points particulièrement difficiles sur Versailles, c'est clair. Pour autant, Versailles est une ville qui est globalement assez propre. En tout cas, c'est ainsi qu'elle est considérée par tous.

M. de LESQUEN :

Il faut le dire vite.

M. le Maire :

Attendez ! Il suffit tout de même de se rendre compte que c'est une ville très touristique. Les villes très touristiques sont malheureusement plus sales, parce qu'il y a tout simplement plus de gens et qu'ils se sentent encore moins responsables que les autres. On peut tout de même dire que le niveau de propreté de la Ville est satisfaisant. Je ne dirai pas que le niveau de propreté est génial, parce qu'à moins d'habiter en Suisse, ce niveau est difficile à atteindre.

M. de LESQUEN :

Monsieur Le Maire, on peut retourner l'argument. C'est justement parce que Versailles est une ville touristique qu'il faut qu'elle soit propre, parce que les touristes n'aiment pas la saleté. Vous dites que c'est satisfaisant : je trouve que vous vous satisfaites de peu.

M. le Maire :

Dans votre rôle, c'est très facile. La propreté, on peut toujours dire qu'elle n'est pas suffisante.

M. de LESQUEN :

Laissez-nous faire : vous verrez !

M. le Maire :

Je pense que la propreté doit toujours être améliorée et elle repose aussi beaucoup sur le réflexe citoyen. Dans toutes les villes de France, on sait qu'il faut régulièrement faire des campagnes pour le rappeler. Nous allons en refaire une, prochainement. Nous avons effectivement la possibilité de sanctionner, ce qui, dans ce domaine, est nécessaire. Comme le rappelait Thierry Voitellier, aujourd'hui il y a énormément de problèmes de police d'ordres divers. C'est pour cela que l'on vous propose une action un peu exceptionnelle. Nous avons recours à ce qui semble, aujourd'hui, le plus efficace. Je crois qu'il faut revenir au contenu de cette décision : nous avons pris ensemble, si vous en êtes d'accord, le moyen qui semble le plus efficace et qui est original. Nous ferons un bilan au bout de six mois. Cependant, on ne peut pas dire que l'on ne s'empare pas de toutes les méthodes qui existent pour essayer d'améliorer la propreté dans cette ville. Il faut en avoir conscience.

Mme NICOLAS :

Il y a quelques années, il y avait une motocrottes.

M. de LESQUEN :

Cela coûte une fortune !

Mme NICOLAS :

Cela coûte peut-être une fortune mais, au moins, c'est propre.

M. le Maire :

Si vous regardez les engins de la ville de Versailles, vous avez pu remarquer que nous avons fait de très gros efforts, ces dernières années. Nous avons maintenant des engins sophistiqués qui permettent de passer sur les trottoirs. Nous pourrions vous détailler toutes les réformes qui ont été faites et je crois que cela serait intéressant. Avec Vincent Bruno, qui est le responsable de la propreté depuis un an à Versailles, une véritable réforme de fond a été faite. Sachez que les services, qui sont mobilisés sur la propreté, le sont également lorsqu'il y a des chutes de neige ou des catastrophes de cette nature : ce sont les mêmes personnes. Ce sont des gens dont on sait que, lorsqu'ils sont mobilisés, ils sont sur le terrain.

Remarquez aussi une chose : lorsque vous allez dans d'autres villes comparables, regardez la présence des véhicules municipaux et faites la comparaison avec Versailles. C'est très frappant : à Versailles, vous avez sans arrêt des véhicules bleus qui circulent. Regardez dans les autres villes : c'est beaucoup moins le cas. Ce n'est pas pour vous dire que c'est la perfection, mais c'est tout de même une ville qui fonctionne bien et dont les services techniques sont efficaces. Bien sûr, vous pourrez me dire que, dans tel endroit, tel jour, ce n'était pas bien du tout, je le sais bien. D'ailleurs, je suis le premier à en être informé, généralement. Thierry Voitellier, Magali Ordas et moi-même, nous sommes régulièrement sollicités sur ce point. Nous ne disons pas que c'est parfait, mais nous disons que c'est vraiment le fruit d'un travail quotidien important, pour que le résultat soit le mieux possible.

M. DEFRANCE :

Monsieur le Maire, l'exemple, nous l'avons eu cet hiver. C'est très simple, lorsque l'on se promenait aux premières heures des chutes de neige, les trottoirs, devant certaines belles propriétés, n'étaient pas nettoyés, du fait tout simplement du civisme des habitants. Pourquoi un immeuble ne pourrait-il pas associer l'ensemble de ses locataires ou propriétaires pour descendre déneiger leurs trottoirs ? Cela me paraît tout à fait normal. Ce sont des choses que vous ne rencontrez pas. Le civisme versaillais est à la hauteur et, pour moi, cela a été une image flagrante. J'en ai vu quelques-uns – notamment quelques élus – avec des pelles et des balais, nettoyer devant chez eux. Cela montre leur civisme.

Deuxième chose, je pense que la police municipale doit être remerciée du travail sérieux et de la qualité de ses interventions. A mon avis, jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais eu à nous en plaindre. Il faut également remercier le personnel qui a travaillé, notamment sur cette période de neige, dans des conditions très difficiles, car ils étaient dehors 24 heures sur 24. Si j'ai bien entendu l'information, ils ont même été rappelés, pour certains, pour effectuer du travail supplémentaire. Ils ont été en soutien et à l'aide des citoyens versaillais. Il faut les saluer. Même lorsque l'on est de gauche, on reconnaît quand même que la police municipale est une nécessité : c'est une certitude, une vraie gageure.

M. le Maire :

Je connais les mots doux de M. de Lesquen, dans les tribunes, qui dit que je me satisfais de ce que nous faisons. Non. Je ne m'en satisfais jamais. Notre équipe n'est jamais satisfaite : elle est dans l'effort, comme tout le monde. Néanmoins, il faut aussi reconnaître que les choses ne sont pas catastrophiques, loin de là. Il faut également savoir remercier les gens qui travaillent dans des conditions qui ne sont pas faciles.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 février 2013

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, nous avons une modification à proposer, page 7 du procès-verbal. La ligne en italique qui est : « *Exclamation de l'Assemblée. Certains élus quittent la salle* » devrait être remontée de trois lignes, pour être après la ligne qui est dans l'intervention de M. Audibert : « *Une certaine incompatibilité entre la devise de la République et l'islam* ». Sinon, on ne comprend pas ce qu'il s'est passé : on ne comprend pas la nature de l'incident et les propos de M. Audibert, si la ligne en italique n'est pas à sa place. Il y a deux lignes en italiques, page 7. Cette ligne devrait être après le deuxième alinéa de l'intervention de M. Audibert, et non après l'intervention de M. Defrance.

Mme NICOLAS :

Cela ne change rien : le terme est là.

M. de LESQUEN :

Si ! Cela change tout, malheureusement.

Mme PILLARD :

M. de Lesquen fait bien de rappeler ces tristes propos : à ce sujet justement, je lui demande des excuses. M. Audibert a proféré des mots qui ne sont plus de notre temps, qui sont une honte par rapport à notre fonction d'élus, qui sont une honte par rapport à notre état de citoyens et qui sont une honte par rapport à notre état de famille d'anciens déportés. C'est honteux.

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, mon intervention était purement technique. Lorsque l'on approuve le procès-verbal ou qu'on le modifie, il s'agit simplement qu'il soit conforme à ce qui a été dit. Bien entendu, les propos absurdes que je viens d'entendre sont eux-mêmes honteux, car ils prouvent que cette personne n'a rien compris à ce qu'était l'islamisation et à l'islam. Qu'elle soit ignorante sur l'islam, c'est son droit le plus strict mais qu'elle se permette de donner des leçons de morale à des gens qui, eux, ont un véritable idéal, elle ferait mieux de se taire.

Mme PILLARD :

Et le terme de « collabo » ?

M. de LESQUEN :

Il était parfaitement adapté à la situation (*exclamations*).

M. DEFRANCE :

Absolument pas ! C'est une insulte ! Monsieur le Maire, je vous demande, en tant que président de séance et en tant qu'officier de la ville de Versailles, de demander à M. Audibert de faire des excuses sur le terme « collabo » car lors des heures sombres que la France a traversées dans les années 40, le mot « collabo » a une connotation relativement terrible.

Je demande, tout simplement, que ces mots soient repris par M. Audibert et que des excuses soient faites à l'ensemble des personnes qui ont quitté la salle, à l'ensemble du Conseil municipal et à l'ensemble des personnes qui étaient présentes au poulailler. En tant que fils de déportés en camp – aussi bien du côté maternel que du côté paternel – et pour ceux qui ont été déportés en camps d'extermination, je trouve ces propos honteux et scandaleux, dans une enceinte républicaine et démocratique.

M. de LESQUEN :

M. Audibert aurait pu dire « collaborateur »...

M. DEFRANCE :

Il ne l'a pas dit ! Monsieur de Lesquen, ne vous faites pas l'avocat de M. Audibert : il ne l'a pas dit ! Ses mots étaient bien pesés, comme à chaque fois.

M. de LESQUEN :

Lorsque l'on agit comme ces personnes-là – très minoritaires, il faut le reconnaître – dans le Conseil municipal, on se comporte comme un collaborateur de l'islamisation. A l'heure où nos soldats se font tuer pour lutter contre l'islamisation et l'islam djihadiste au Mali, je trouve cela particulièrement écœurant.

M. DEFRANCE :

Cela veut dire que votre ennemi, c'est l'islam.

M. de LESQUEN :

Le communisme et l'islam sont des ennemis de même nature.

M. DEFRANCE :

Dans ce cas, vous avez loupé des leçons d'histoire.

M. le Maire :

Nous sommes très loin des préoccupations... Monsieur de Lesquen, je considère que cette intervention de M. Audibert est totalement déplacée, c'est clair.

M. de LESQUEN :

Nous divergeons totalement. Elle est totalement justifiée et parfaitement opportune.

M. DEFRANCE :

Absolument pas !

M. le Maire :

Je refuse votre demande. Des mots peuvent dérapier, mais accuser des gens d'être collabos, lorsque l'on connaît la qualité des personnes ici présentes, c'est choquant.

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, vous n'avez pas compris mon intervention, qui n'est pas de revenir sur le fond. Pour l'intelligibilité du texte, il faut comprendre que M. Audibert a dit : « *Messieurs les collabos, vous pouvez quitter la salle* », après que les élus en question ont commencé à quitter la salle. C'est simplement pour l'intelligibilité. Les gens n'ont pas quitté la salle parce qu'il avait dit « les collabos » mais il a dit « collabos » parce que les gens quittaient la salle. C'est une pure question de fait.

M. le Maire :

Je n'aime pas perdre de temps sur les choses déplacées mais j'ai très clairement le souvenir qu'ils étaient encore dans la salle. J'ai très clairement en tête la vision d'un élu qui était dans la salle. J'ai été suffisamment choqué par l'expression de cet élu, pour m'en souvenir.

M. de LESQUEN :

Alors, mettez « certains élus se lèvent et se dirigent vers la sortie », si vous préférez être exacts, toutefois c'est ce qu'il s'est passé. M. Audibert n'a réagi comme cela que parce que certains s'étaient levés. Il ne l'a pas dit a priori. Il n'est pas passé brutalement de la phrase sur l'incompatibilité entre la devise de la République et l'islam à une phrase sur les collabos.

M. le Maire :

Ce débat est vraiment sans intérêt, pardonnez-moi. Les Versaillais sont-ils vraiment préoccupés par ce que vous êtes en train de nous demander ? Ce qui est certain, c'est qu'il y avait un mot déplacé. Ce qui est certain...

M. de LESQUEN :

...ce n'est pas certain du tout : c'est le contraire qui est certain.

M. le Maire :

Excusez-moi, mais si vous considérez que « Messieurs les collabos » n'étaient pas des mots déplacés...

M. de LESQUEN :

Je l'affirme. Je le maintiens.

M. le Maire :

Le débat est donc clos. Nous n'avons rien à nous dire là-dessus.

M. de LESQUEN :

Evidemment, nous voterons contre l'approbation du procès-verbal, et nous ne le signerons pas, bien entendu car ce procès-verbal, sur ce point, est faux.

M. le Maire :

Bien sûr ! Votez contre.

M. de LESQUEN :

Attendez ! C'est une question d'exactitude : vous voulez faire adopter un procès-verbal qui est faux.

M. le Maire :

Qui est contre ? Mme Nicolas, nous n'insistons pas : il y a eu un mot déplacé. ...

M. de LESQUEN :

Pas du tout. Absolument pas !

M. le Maire :

... M. de Lesquen affirme qu'il n'est pas déplacé : c'est son libre choix. Nous en tirons tous les conséquences, c'est tout.

Qui est contre ? Qui est pour ?

Le compte-rendu est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, M. de Lesquen et M. Audibert se prononçant contre son adoption.

2013.03.21**Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre Montansier.****Contrat d'affermage.****Choix du délégataire.****Mme de CREPY :****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-19 du Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 1411-7 concernant la copie, dans le dossier remis à chaque membre du Conseil municipal, des procès-verbaux des trois réunions de la commission de délégation de service public et du compte-rendu des négociations,

Vu la délibération n° 2012.06.94 du Conseil municipal du 28 juin 2012, portant sur l'approbation du principe de la délégation de service public sous la forme juridique d'un affermage comme mode de gestion et d'exploitation du Théâtre Montansier,

Vu l'arrêté municipal n° A 2012/2105 du 20 novembre 2012, donnant délégation à Mme de Crépy, Maire-adjoint délégué à la culture, à la concertation et aux conseils de quartier, pour mener la phase de négociation,

Vu l'arrêté municipal n° A 2013/117 du 16 janvier 2013 constituant une commission élargie composée de 8 membres et chargée de mener la dernière phase de négociation,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire de la ville de Versailles du 7 juin 2012,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 4 juin 2012,

Vu l'agrément des candidatures prononcé par la commission de délégation de service public du 17 octobre 2012,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 21 novembre 2012 sur les candidats à admettre à négocier,

Vu le rapport établi en vertu de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les critères de jugement des offres énoncés à l'article 3.2.5 du règlement de la consultation,

• Le contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du théâtre Montansier, conclu le 7 mai 2008, pour une durée de cinq ans avec la compagnie Reine Production, prendra fin au 31 mai 2013.

Par délibération du 28 juin 2012, le Conseil municipal a approuvé le principe du renouvellement du contrat de délégation de service public pour 5 ans sous forme de contrat d'affermage, après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 4 juin 2012 et du comité technique paritaire du 7 juin 2012.

- La procédure a été la suivante.

Le 4 juillet 2012, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au bulletin officiel des annonces des marchés publics et au journal officiel de l'Union européenne et a été publié le 11 juillet 2012 au magazine Télérama.

Cinq offres ont été réceptionnées, et elles ont été examinées par la commission de délégation de service public, présidée par Michel Bernot. C'est un peu comme une commission d'appel d'offres en composition classique de la commission de délégation de service public. Il y a eu trois étapes.

Le 3 octobre 2012, la commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des 5 plis reçus, dans les délais, des soumissionnaires suivants : la Compagnie l'air de rien, le théâtre du Petit monde de Rolland Pilain, le groupement Scène indépendante contemporaine/Culture sur mesure, Reine production SARL et le groupement constitué de M. Jacques Weber et Lemons production ;

Puis une étude de la recevabilité des candidatures a été faite.

Le 17 octobre 2012, la commission de délégation de service public, après analyse des candidatures, a décidé de ne pas agréer la candidature du groupement constitué de M. Jacques Weber et Lemons production car son dossier était incomplet - et hors délais - et a agréé les quatre autres candidatures. La commission a ensuite procédé à l'ouverture des offres, qui devaient comprendre, entre autres éléments :

- un projet de contrat complété,
- une note explicative précise motivant les dérogations ou modifications éventuelles que le candidat souhaite apporter au projet de contrat,
- une grille tarifaire développée en fonction de la programmation envisagée, du public visé et de la configuration de la salle,
- un compte d'exploitation prévisionnel présenté par exercice et consolidé sur la durée de la délégation, ainsi que ses annexes,
- une note présentant les caractéristiques du montage juridico-financier envisagé,
- un mémoire technico-économique intégrant un projet prévisionnel de programmation, de création, de rayonnement, un programme d'entretien et de maintenance et des projets d'annexes contractuelles ;

Le 21 novembre 2012, la commission de délégation de service public, après analyse des offres au vu des critères énoncés à l'article 3.2.5 du règlement de la consultation, a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec les quatre candidats dont la candidature a été agréée : la Compagnie l'air de rien, le théâtre du Petit monde de Rolland Pilain, le groupement Scène indépendante contemporaine/Culture sur mesure et Reine production SARL.

Les procès-verbaux de ces trois réunions de la commission de délégation de service public sont reproduits dans le dossier remis à chaque membre du Conseil municipal.

Le 17 décembre 2012, les aspects culturels ont été étudiés, plus précisément sur la programmation, la création et l'accueil du conservatoire à rayonnement régional.

A compter de la commission du 21 novembre 2012, a débuté la phase de négociation menée par Mme Emmanuelle de Crépy, avec les candidats proposés par la commission de délégation de service public et retenus par M. le Maire. La dernière séance de négociation s'est tenue le 25 janvier 2013. Elle a été menée par une commission élargie, composée de huit membres et chargée d'émettre un avis sur le choix du candidat à proposer au Conseil municipal par M. le Maire. Au terme de cette dernière séance, sept voix se sont exprimées en faveur du groupement Scène indépendante contemporaine/Culture sur mesure, une s'est exprimée en faveur de la Compagnie l'air de rien.

- Il ressort du compte-rendu des négociations, inclus dans le dossier remis à chaque membre du Conseil municipal, que l'offre du groupement Scène indépendante contemporaine/Culture sur mesure est celle qui, sur les aspects culturels et techniques, répond au mieux aux besoins de la Ville et se détache notamment sur les aspects suivants :

- distinction des fonctions de direction et des fonctions artistiques (mise en scène, jeu...) aboutissant à une véritable diversité artistique et à une transparence de gestion ;
- mobilisation possible d'un large réseau de partenaires publics et privés pouvant aboutir à la mise en place de partenariats artistiques de qualité et à un important rayonnement local, régional et national ;
- capacités de gestion reconnues ;
- mobilisation des compétences complémentaires des différents membres du groupement : création, production, diffusion, programmation, etc.
- volontarisme affiché de création d'un modèle de programmation et de gestion réconciliant le théâtre privé et le théâtre public ;
- capacités de programmation d'artistes reconnus dans toutes les disciplines des arts vivants ;
- prise en compte de l'ensemble des dimensions relatives à l'implantation du pôle art dramatique du conservatoire à rayonnement régional (CRR) dans le théâtre : pédagogie, création, interactions professionnelles, etc.

Le premier aspect portait sur la programmation, parce qu'il était important, pour la ville de Versailles, d'avoir un œil sur la programmation. Ce qui a été intéressant dans le choix proposé par le groupement Scène indépendante contemporaine/ Culture sur mesure, c'est l'alliance du théâtre public avec son exigence artistique et du théâtre privé qui allie la recherche du succès populaire, la présence de têtes d'affiche et une grande diversité artistique.

Deuxième critère de choix : les créations. Nous avons indiqué que c'était un point extrêmement important pour la Ville. Le groupement SIC/Culture sur mesure propose des créations en propre et plusieurs coproductions avec des financements conjoints.

Le troisième critère était le rayonnement, tant national que local. En effet, le rayonnement national du théâtre Montansier se justifie par la qualité de ce théâtre que chacun connaît et le rayonnement national pour la société SIC/Culture sur Mesure. Ils nous ont proposé des partenariats avec de grands théâtres privés et publics en France. Au niveau local, le théâtre Montansier est un théâtre municipal et l'important était de savoir quelle était leur réponse au niveau local. C'est l'intervention dans les écoles, la prise en compte des structures locales par SIC/Culture sur mesure par les différents publics empêchés, les accueils d'associations organisatrices d'événements, etc... Je pense particulièrement à Versailles Jazz Festival et autres.

Le quatrième critère, c'était les moyens. Le mode de gestion nous a paru intéressant, dans la mesure où les directeurs ne sont pas metteurs en scène. Une séparation des fonctions qui était très claire : un administrateur à temps plein et une codirection. Je tiens à préciser que la codirection sera assurée par Frédéric Frank pour le groupement Scène indépendante et contemporaine et par Geneviève Dichamp, pour Culture sur mesure. Frédéric Frank est aujourd'hui à la direction du théâtre de l'Œuvre à Paris et Geneviève Dichamp est très connue au niveau local, à Saint-Germain-en-Laye mais aussi au niveau national sur l'organisation des Molières.

D'un point de vue économique et financier, le montant de la subvention versée par la Ville pour les contraintes de service public et proposé par le groupement Scène indépendante contemporaine/Culture sur mesure, s'établit à 1 100 000 € par an, fixé sur la durée du contrat, montant auquel s'ajoutent 23 360,20 € par an, correspondant à l'accueil du pôle d'enseignement d'arts dramatique du CRR (cette somme fera l'objet d'un remboursement par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc).

La subvention n'a pas augmenté depuis 2008 et nous avons négocié avec les différents candidats, pour que leur offre soit cohérente avec ce qu'ils proposaient au niveau de leurs subventions, c'est-à-dire au niveau financier, afin que l'équilibre financier du contrat soit extrêmement clair. Nous avons remarqué que les candidats se tenaient, d'un point de vue subventions et que dans ces conditions, le critère important devenait réellement toute la proposition artistique, culturelle, la programmation et le rayonnement.

Enfin, le dernier critère était l'accueil du pôle d'art dramatique du CRR, dans la mesure où il était prévu de pouvoir intégrer les élèves du conservatoire dans le théâtre, afin qu'ils puissent répéter et participer à la vie du théâtre, pour les créations. En ce qui concerne SIC/Culture sur mesure, il est proposé une création de fin d'année coproduite avec le théâtre Montansier et le CRR.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) *de retenir l'offre du groupement Scène indépendante contemporaine/Culture sur mesure, auquel une société dédiée, domiciliée au théâtre Montansier de Versailles, sera substituée de plein droit dès la date de son immatriculation, qui doit intervenir dans les trois mois suivant la présente délibération, comme déléataire du théâtre Montansier de la ville de Versailles, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2013,*
- 2) *d'approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports.

M. le Maire :

Je tenais tout de même à remercier Emmanuelle de Crépy, pour le travail très approfondi qui a été mené pour la sélection du nouveau déléataire, ainsi que Michel Bernot, qui était à la commission de délégation, ainsi que tous ceux qui ont participé à cette commission finale. J'avais souhaité que les représentants des oppositions y participent également, parce que c'est une décision qui doit être partagée, quels que soient, par ailleurs, nos engagements politiques.

Je tiens à féliciter Jean-Daniel Laval pour l'ensemble du travail qu'il a fait pendant 12 ans. Il s'agit d'un travail important, qui a eu notamment des conséquences très positives en termes de démocratisation du théâtre, puisqu'il a fait une action très importante vis-à-vis des écoles et des personnes qui, souvent, ne vont pas au théâtre. Je crois que si le jury a choisi ce nouveau déléataire, ce n'est pas du tout parce que Jean-Daniel Laval n'avait pas fait un bon travail mais parce qu'il y avait de très bons dossiers en concurrence, quatre dossiers de qualité. C'est incontestable. C'est un dossier qui renouvelait sans doute la possibilité d'avoir une programmation différente qui a séduit l'ensemble des membres du jury. (*Applaudissements*).

Ce changement sera certainement très intéressant et très positif pour la culture de la Ville versaillaise.

Y a-t-il des observations ?

M. de LESQUEN :

Je voudrais d'abord, comme vous l'avez fait, rendre hommage à Mme Emmanuelle de Crépy et la remercier pour le travail qu'elle a accompli dans cette affaire. C'est un dossier très important pour la Ville. Elle l'a mené de main de maître, avec beaucoup de talent et de tact et je voudrais la féliciter.

Le théâtre Montansier est un bijou du patrimoine de la Ville, du patrimoine architectural bien sûr mais cela devrait être aussi un bijou du patrimoine culturel ou artistique. La manière dont les dossiers ont été présentés a été remarquable et nous avons pu, puisque j'étais dans la commission élargie, nous prononcer en toute connaissance de cause. Je crois que le choix qui est proposé est le bon. Evidemment, on ne sait jamais de quoi l'avenir sera fait, toutefois je crois, en particulier, que le principe de préférer un directeur de théâtre qui n'est pas en même temps metteur en scène - d'éviter la confusion des fonctions - est bon et que le candidat retenu est de très grande qualité. Il a de belles références dans ce domaine de direction de théâtre. Je suis persuadé que nous avons mis toutes les chances de notre côté pour la Ville. Bravo, Mme de Crépy, pour cette opération.

La nuance que je voudrais apporter, c'est aux propos que vient de tenir M. de Mazières. Je ne partage pas le *satisfecit* qu'il a donné à M. Jean-Daniel Laval. Depuis 2001, l'URV combat la manière dont M. Jean-Daniel Laval dirige le théâtre Montansier. Non pas qu'il ait tout faux, non pas qu'il ait tout fait mal. C'est un metteur en scène de talent, c'est évident. Cependant, sa programmation n'était pas la bonne, ses choix n'étaient pas les bons et cela ne répondait ni aux attentes des Versaillais ni à la qualité artistique que l'on pourrait attendre de ce bijou du patrimoine de Versailles. Je crois que c'est une bonne chose, en tout état de cause, qu'il soit mis enfin un terme à ce mandat de M. Jean-Daniel Laval, qui a duré 12 ans : c'était beaucoup trop.

Mme NICOLAS :

Je ne suis pas d'accord avec M.de Lesquen : les Versaillais ont apprécié le travail de Jean-Daniel Laval. Pour lui, la page est tournée.

M. DEFRANCE :

Lorsque l'on est capable de monter « Le marchand de Venise » dans un théâtre en chantier, lorsque l'on est capable tout simplement de monter « L'annonce faite à Marie », lorsque l'on est capable de monter « Bécassine », conte pour adultes et enfants, très moralisateur, je pense que l'on peut être fier du travail fait et du travail accompli. Jean-Daniel Laval a fait de grands écarts sur sa programmation et a offert un panel relativement large - avec aussi bien du traditionnel comme « La valise de Jaurès » qui je pense, a déçu M. de Lesquen, ce qui ne m'étonne pas. Lorsque l'on fait des grands écarts comme ceux-là, cela veut dire que l'on est un bon directeur...

M. de LESQUEN :

Jaurès était un grand homme.

M. DEFRANCE :

... Lorsque l'on fait des grands écarts entre « L'annonce faite à Marie » et « La valise de Jaurès » et que l'on monte des œuvres de Berthold Brecht, c'est que l'on est quand même un homme de qualité et de goût. La chose importante, à mon sens, c'est que Jean-Daniel Laval a toute une troupe. Ce n'est pas qu'un réalisateur. C'est un réalisateur qui a reconstruit, rebâti techniquement, entre le plancher, les rideaux et un ensemble d'accessoires avec ses difficultés. C'était à mon sens une programmation de qualité et qui a offert beaucoup de plaisir à beaucoup de Versaillais. Je le regretterai énormément.

Ce qui me perturbe dans la délégation, c'est que je ne conçois pas un directeur ou une directrice qui n'ait pas de troupe. Pour moi, l'âme d'un directeur de théâtre, c'est la troupe avec laquelle il se déplace. Cela veut dire que, lorsqu'il a une troupe, à mon sens, il donne, il partage. Alors que là, nous avons des gestionnaires. Excusez-moi pour le mot, mais je le pense. Ce n'est pas pour préfigurer et dire du mal de ceux qui vont être en place : nous le ferons plus tard. D'autres s'en chargeront. Je trouverais peut-être que c'est formidable mais je ne crie pas haro sur le sélectionné... Cependant, je dis qu'aujourd'hui, dans ma culture, je considère qu'un directeur de théâtre doit avoir l'âme d'une troupe et il doit la mener, pour pouvoir avoir un niveau culturel relativement élevé. Je salue fortement Jean-Daniel et je lui souhaite bon voyage vers d'autres cieux.

M. le Maire :

Effectivement, je crois qu'il faut souhaiter à Jean-Daniel de continuer le travail qu'il fait et souhaiter aux nouveaux arrivants un plein succès. C'est un sujet qui était extrêmement difficile car nous sommes dans le domaine de la culture. C'est un domaine qui me concerne particulièrement. C'est un domaine dans lequel nous avons beaucoup investi. C'est un domaine où il y a eu de grosses réussites à Versailles et c'est un domaine dans lequel je pense qu'il est toujours intéressant d'avoir du renouvellement. Il faut être conscient qu'à Versailles, vous avez un potentiel de création théâtrale avec le théâtre Montansier : Jean-Daniel hier, demain l'alliance de Franck, qui est un très grand nom du théâtre. Certes, c'est un tourneur mais c'est beaucoup plus que cela : c'est un homme qui a une passion du théâtre qui est partagée avec son père. D'ailleurs, Franck a travaillé avec Jean-Daniel. Lorsque j'ai dit à Jean-Daniel quel avait été le choix de la commission, il m'a indiqué qu'il avait travaillé avec Frédéric Franck. C'est la grande famille du théâtre. Ce sont des moments très difficiles. Vous savez que personnellement, je connais Jean-Daniel depuis très longtemps. Je sais toute sa qualité. Pour autant, dans ce choix, je sais que l'équipe qui vient est aussi de très grande qualité. Ce choix est fait et, à mon avis, il donnera aussi de très bons résultats, différemment, parce que l'aventure théâtrale est toujours autour d'une personnalité et autour de sa vision du théâtre. Je crois qu'il nous reste maintenant à souhaiter bonne chance à tous les deux, à les remercier pour ceux qui s'en vont et à souhaiter un très bon accueil aux nouveaux qui arrivent.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. Defrance, 4 abstentions du groupe « Versailles Autrement – la Gauche Unie »).

2013.03.22

Réforme nationale des rythmes scolaires.

Demande de report de la mise en œuvre des rythmes scolaires pour la ville de Versailles à la rentrée 2014/2015.

Mme GRAS :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.521-3 du code de l'éducation ;

Vu le décret du ministère de l'Éducation nationale n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Dans le cadre du projet global de refondation de l'école initié par le ministère de l'Éducation nationale, le décret relatif à l'organisation du temps scolaire a été publié le 24 janvier 2013. Ce décret concerne les 24 heures d'enseignement hebdomadaires. La semaine comporte désormais 9 demi-journées, soit quatre journées de cinq heures et une demi-journée de trois heures, le mercredi, en principe.

A cette occasion le Maire, ainsi que les conseils d'école, auront la possibilité de présenter au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) des projets d'organisation du temps scolaire, sachant que la validation finale reviendra à ce dernier.

La réforme entre en vigueur à la rentrée scolaire 2013/2014. Toutefois, les maires peuvent demander au DASEN, au plus tard le 31 mars 2013, un report de l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014/2015.

L'objectif de cette demande de report, pour la Ville, est de mettre en place des modalités de prise en charge de qualité pour les enfants scolarisés et ainsi permettre aux familles versaillaises de s'organiser en fonction.

C'est pourquoi, compte-tenu de l'ensemble des dispositions à prendre au sein des services municipaux, des partenariats à développer avec les institutions de l'Éducation nationale, de la cohésion sociale et des associations du territoire, je vous propose de reporter la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée des classes de septembre 2014/2015. L'organisateur du transport scolaire, le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) sera tenu informé de cette délibération.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *d'approuver le report de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015 pour la ville de Versailles ;*
- 2) *d'en informer le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), le Syndicat des transports d'Île de France (STIF) et l'ensemble des partenaires.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports et de la commission de la famille et du social.

M. de LESQUEN :

Avez-vous, Madame Gras, consulté les parents ? Vous avez invoqué des raisons techniques à cette décision, qui sont compréhensibles, bien entendu. Je vois que la ville de Paris, par exemple, ne reporte pas le changement des rythmes scolaires. Que souhaitent les parents ?

Mme GRAS :

Nous sommes en négociation avec tout le monde. Nous allons recevoir les fédérations de parents d'élèves et nous allons faire un petit questionnaire, qui sera remis à tous les parents par Internet. Nous travaillons avec l'Education nationale. L'Inspection d'académie a engagé un travail de réflexion avec les directeurs d'écoles. Nous allons travailler aussi avec les diverses associations, car si le mercredi est choisi, ils vont être obligés de s'organiser autrement. Actuellement, nous sommes en train de travailler surtout avec le service de l'éducation bien sûr, mais également la coordination des personnels de service, puisque cela va beaucoup changer. Nous travaillons également avec la restauration, la direction de la vie des quartiers, des loisirs et de la jeunesse (DVQL), les sports, les affaires culturelles et le conservatoire. La ville de Paris commence en 2013, parce qu'elle avait déjà beaucoup d'animateurs. Ils avaient déjà un fonctionnement à peu près dans le même style, et ils sont déjà bien installés. Et puis, c'est le maire de Paris.

M. de LESQUEN :

Madame, ce qui m'inquiète un peu dans cette histoire, c'est que vous nous dites, en fait, que vous allez consulter après avoir pris la décision. Vous mettez donc la charrue avant les bœufs.

Mme GRAS :

Vous voulez que je consulte les parents, pour savoir s'ils veulent 2013 ou 2014. Est-ce bien ce que vous voulez que je demande ?

M. de LESQUEN :

Absolument.

Mme GRAS :

Là, il est un peu tard pour 2013. Nous ferions les choses dans la rapidité et ce serait mal fait. Les parents ne demandent pas forcément 2013. Si l'on veut faire quelque chose de qualité, il faut prendre le temps nécessaire.

M. le Maire :

Pourquoi avons-nous pris cette décision ? Il y a deux raisons fondamentales. Premièrement, il faut du temps pour que cela soit bien préparé, parce que nous ne pouvons pas faire cette réforme à la légère. On peut considérer qu'il y a un intérêt pour les enfants : si ce ne sont pas des heures de garde, il faut qu'il y ait des activités organisées en remplacement. C'est ce que tous les maires de France disent. Plutôt que de répartir cela sur chacune des journées – auquel cas cela fait un peu garderie – il serait peut-être mieux de se concentrer sur une après-midi pour qu'il y ait une activité intelligente, qu'elle soit culturelle, sportive ou autre. Cela demande une certaine mobilisation.

Le deuxième argument, c'est que cela coûte extrêmement cher. Il faut être clair. Aujourd'hui, dans la situation budgétaire qui est celle de toutes les villes de France, ce n'est pas simple à mettre en œuvre. Si nous devons le faire, il faut le faire en ayant dégagé les ressources nécessaires. A Versailles, cela va nous coûter 1 million d'€, environ, c'est-à-dire deux points d'impôt. Cela ne s'improvise pas au milieu d'un exercice budgétaire. C'est toute la difficulté d'ailleurs de cette réforme. Sur le fond, personne ne peut contester que, finalement, les rythmes scolaires ainsi organisés, c'est sans doute mieux pour l'enfant, mais il faut que la collectivité puisse l'assumer. Ça, c'est un autre problème et c'est la raison pour laquelle beaucoup de villes, qu'elles soient de gauche ou de droite, ont décidé d'attendre 2014. Il faut être clair. Nous sommes transparents. Il y a deux arguments, et ce sont ces deux arguments qui ont motivé notre choix.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.23

Travaux de gros entretien sur des bâtiments et des espaces publics de la Ville.
Attribution d'un fonds de concours exceptionnel pour le soutien à l'investissement
auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. BANCAL :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2121-29, L. 2321-2 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5216-5-VI du Code général des collectivités territoriales, définissant les modalités de versement de fonds de concours entre communauté d'agglomération et les communes membres ;

Vu la délibération n° 2013.02.94 du Conseil communautaire de VGP en date du 4 février 2013, portant sur l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel aux communes pour le soutien à l'investissement et son règlement annexe.

Dans sa séance du 4 février 2013, le conseil communautaire de Versailles Grand Parc a décidé l'attribution, pour l'année 2013, d'un fonds de concours exceptionnel de soutien à l'investissement pour les communes.

Cette aide financière, plafonnée à 20 € par habitant, vise des travaux d'investissement qui rentrent dans l'actif de la commune (travaux dans les écoles, travaux de voirie, équipements sportifs et acquisition de matériel) et qui doivent impérativement débuter en 2013.

Dans ce cadre, je vous propose d'adresser à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc les demandes de subventions pour les opérations listées ci-après.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les opérations listées ci-après, au titre des fonds de concours exceptionnel pour le soutien à l'investissement de ses communes membres :*

Opérations	Montant HT	Montant des subventions attendues		Date de démarrage des travaux	date de fin prévisionnelle des travaux
		VGP	autres		
Groupe scolaire Pierre Corneille Ravalement des façades sur cour	110 000 €	46 000 €	Conseil général 15 % 16 500€	début juillet 2013	fin août 2013
Groupe scolaire La Martinière Remplacement de menuiseries extérieures	100 000 €	42 000 €	Conseil général 15 % 15 000 €	début juillet 2013	fin août 2013
Maison de quartier Prés-aux-Bois Remplacement de menuiseries extérieures et volets	80 000 €	40 000 €		début mai 2013	fin juillet 2013

Chapelle Richaud Restauration intérieure et aménagement en équipement culturel polyvalent	1 500 000 €	400 000 €	Conseil général/DRAC estimation 300 000 €	juillet 2013	1er trimestre 2014
Caserne de Croÿ Construction et aménagement d'un jardin	1 200 000 €	500 000 €		juin 2013	1er trimestre 2014
Route de Rueil Enfouissement et aménagement de la voirie	1 000 000 €	261 980 €	Conseil général/SIGEIF 300 000 €	juin 2013	Juin 2014
Rue de l'Etang Enfouissement et restructuration de la voirie	1 000 000 €	300 000 €	Conseil général/SIGEIF 130 000 €	juin 2013	février 2014
Rues Mirabeau et Franchet d'Espérey Enfouissement et restructuration de la voirie	585 000 €	200 000 €	Conseil général/SIGEIF 100 000 €	août 2013	février 2014
SOUS-TOTAL	5 575 000 €	1 789 980 €	861 500 €		
TOTAL	5 575 000 €		2 651 480 €		

- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce s'y rapportant ;*
- 3) *d'imputer les recettes sur le budget de la Ville, à la nature 13251 « subventions d'équipement non transférables – GPF de rattachement », aux chapitres et articles concernés par les opérations précitées.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

Vous pouvez constater qu'en plus de la subvention versée par Versailles Grand Parc, dans certains cas, d'autres subventions sont demandées, notamment au conseil général, pour les écoles. Lorsqu'il s'agit d'enfouissements, des subventions sont demandées au Syndicat intercommunal de gestion des eaux en Ile-de-France (SIGEIF).

M. le Maire :

Merci, Michel, y a-t-il des observations ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.24

Organisation de la 20^{ème} journée « prévention santé ».

Attribution par la Ville d'une subvention exceptionnelle à l'Association des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) de Versailles.

Mme GRAS :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques ;

Vu les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2004.12.245 du Conseil municipal du 16 décembre 2004 portant sur les conventions à finaliser à partir de 4 000 € de subvention ;

Vu la demande de subvention de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) de Versailles du 1^{er} février 2013 ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

La Ville a été sollicitée par l'Association des parents d'élèves de l'enseignement public de Versailles (affiliée PEEP) pour lui apporter un soutien financier dans le cadre de l'organisation de la 20^{ème} journée prévention santé.

Tous les ans, la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public organise une journée nationale de prévention santé (2008 : Dardilly - Rhône, 2009 : Le Havre, 2010 : Reims, 2011 : Nice et 2012 : la Grande Motte – Hérault).

Cette année, cet événement national s'est déroulé à Versailles, au lycée Hoche, le 23 mars 2013, sur le thème de « l'enfant malade à l'école ».

Deux tables rondes sont ainsi organisées au sein desquelles sont accueillies des personnalités du monde médical pédiatrique, des représentants des instances médicales au sein de l'Education nationale et des parents ayant vécu l'expérience d'avoir un enfant malade.

L'association PEEP-Versailles sollicite une subvention exceptionnelle afin de couvrir une partie des frais nécessaires à l'organisation de cette manifestation (frais techniques, de location de salles et de réception).

C'est pourquoi, il est proposé d'accorder à l'Association des parents d'élèves de l'enseignement public de Versailles une subvention exceptionnelle de 1 600 € pour soutenir cette action de prévention.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 600 € à l'Association des parents d'élèves de l'enseignement public de Versailles (affiliée PEEP) pour l'organisation de la 20^{ème} journée « prévention santé » à Versailles le 23 mars 2013 ;*
- 2) *d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Ville au chapitre 922 « enseignement-formation », article 255.0 « autres services annexes de l'enseignement », nature 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles – subventions aux personnes de droit privé ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports et de la commission de la famille et du social.

Lors de cette journée, nous avons accueilli de nombreux intervenants, dont des médecins spécialistes ainsi que des membres de l'Education nationale. Nous avons parlé des enfants qui étaient malades à l'école, ainsi que du suivi des projets d'accueil individualisés (PAI), ces célèbres PAI que je connais bien. Les enfants sont en difficulté à l'école, lorsqu'ils ont des maladies assez lourdes à gérer du fait de certaines moqueries de la part des autres enfants. Nous avons eu des échanges très intéressants. Voilà pourquoi nous avons donné une subvention exceptionnelle à la PEEP.

M. le Maire :

Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.25

Partenariat petite enfance entre la Ville et la Société nationale des chemins de fer (SNCF).

Avenant n°2 à la convention initiale de 2009 de mise à disposition de places de crèche, modifiant les modalités de calcul de la subvention versée à la Ville.

Mme CHAGNAUD-FORAIN :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et spécialement l'article L.2121-29 et le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération 2009.09.142 du Conseil municipal du 24 septembre 2009 approuvant la convention de partenariat de garde d'enfants en crèche entre la Ville et la SNCF,

Vu la convention en date du 29 octobre 2009 entre le département de l'action sociale de la SNCF et la Ville, pour la mise à disposition de places dans les établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville, en fonction de la place disponible,

Vu la délibération n° 2012.06.103 du Conseil municipal 28 juin 2012, portant sur un avenant n° 1 à cette convention modifiant une première fois les modalités de calcul de la subvention versée à la Ville ;

Vu le courrier de la SNCF du 16 janvier 2013 demandant l'approbation d'un avenant n° 2 portant sur la suppression du plafond de la subvention ;

Vu le budget de l'exercice en cours,

• En 2009, la Ville a signé une convention de partenariat avec la SNCF, dont l'objectif est de mettre à disposition des familles relevant du régime social de la SNCF, un accès aux structures d'accueil de jeunes enfants de la Ville, en fonction des places disponibles.

En contrepartie, en plus des participations financières mensuelles versées par les familles concernées, la Ville perçoit une subvention de la part de la SNCF, appelée « indemnité de garde de crèche ». Cette subvention correspondant au complément habituel - pour le régime général - versé par la Caisse des allocations familiales (CAF) aux établissements petite enfance.

Le versement de cette subvention n'impacte en rien le tarif de la Ville appliqué à toutes les familles.

Dans le cadre de cette convention, la subvention est versée est fonction du nombre d'heures de garde effectué et du taux de participation des familles. Un plafond mensuel de subvention à hauteur de 450 € par mois et par enfant des familles de la SNCF est fixé.

A titre d'information, en 2012, 7 enfants issus de famille de la SNCF ont été concernés et la subvention totale perçue par la Ville s'est élevée à 16 909,61 €.

• A compter du 1^{er} avril 2012, par un 1^{er} avenant à cette convention, est institué une réactualisation annuelle automatique du plafond de subvention par enfant (indexée sur le barème mensuel des allocations familiales).

• Aujourd'hui, la SNCF propose à la Ville de signer un second avenant, supprimant totalement ce plafond à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette suppression pourrait avoir pour conséquence d'augmenter la subvention versée par la SNCF.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de places de crèches dans les établissements de la petite enfance de la Ville au profit des familles relevant du régime social de la SNCF, portant sur la modification de l'article 4, supprimant le plafonnement de la subvention par enfant (indemnité de garde crèche), à partir du 1^{er} janvier 2013 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que les crédits sont imputés en recette sur le budget de la Ville, chapitre 926 « famille » ; article 64.0 « petite enfance – frais communs » ; nature 7488 « autres attributions et participations ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de la famille et du social.

Le personnel de la SNCF ne relevant pas du régime de la Sécurité sociale, lorsque nous accueillons des enfants du personnel SNCF dans nos crèches, nous ne touchons pas de subvention de fonctionnement de la part de la CAF pour ces enfants. Depuis 2009, nous avons passé une convention avec la SNCF, qui nous a proposé de compenser ce manque à gagner.

Mme NICOLAS :

Ne pourrait-on pas suggérer à la SNCF qu'elle fasse une crèche d'entreprise dans la gare des Chantiers ? Elle pourrait ainsi accueillir des enfants de Versailles.

Mme CHAGNAUD-FORAIN :

Je l'ai fait, Madame Nicolas. C'est une très bonne idée, d'autant que nous avons beaucoup d'agents SNCF qui habitent à Versailles. Il y a un certain nombre de grands centres de régulation des trains, par exemple à Trappes, où il y a une grande plate-forme. De plus, les agents ont parfois des horaires décalés et nous ne pouvons pas accueillir les enfants dans nos établissements. Certains agents sont de jeunes femmes qui travaillent en 3x8 et, parfois, ce sont des femmes seules. Nous nous sommes retrouvés en difficulté, par rapport à ces rythmes que nous ne pouvions pas accueillir. Je trouve que c'est une très bonne suggestion. Cela fera peut-être partie des réflexions de la SNCF, dans le cadre de ces restructurations de gares.

M. le Maire :

Je ne le crois pas, malheureusement.

Mme NICOLAS :

Il faut espérer.

M. le Maire :

Le projet est très avancé puisque cela sera réalisé en 2016. Les plans sont faits et les travaux commencent. Sur le fond, vous avez raison. Ce que l'on peut signaler tout de même, c'est qu'autour de la gare des Chantiers, nous avons développé une capacité d'accueil en crèche assez exceptionnelle. Entre le Jeu de l'oie, qui a été réalisée lors de la précédente mandature et les crèches que nous sommes en train de développer, notamment rue Edme Frémy avec la Maison Bleue, cela fait une belle capacité d'accueil. C'est le quartier qui est le mieux desservi au niveau des crèches. Et pour les militaires, il y a Artois. Mais cela ne répond pas directement à votre question, qui est juste.

Mme NICOLAS :

Vous savez aussi bien que moi que le nombre de places en crèches est insuffisant. C'était le moment ou jamais de proposer et d'essayer de tirer quelque chose.

M. le Maire :

Nous allons le signaler à nouveau, parce que vous avez raison. Cependant, je n'ai pas souvenir qu'il y ait une crèche dans le projet.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.26

Partenariats dans le cadre de l'Année Le Nôtre 2013.

Acceptation des apports financiers des sociétés Plastic Omnium et Electricité Réseau Distribution France (ERDF).

Mme BOELLE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 200 et 238 bis ;

Vu le courrier du maire au président de la société Plastic Omnium Environnement en date du 19 novembre 2012 ;

Vu le retour favorable de ce dernier en date du 28 février 2013 ;

Vu l'accord écrit de la société ERDF en date du 9 mars 2013 ;

Dans le cadre de la célébration du quatrième centenaire de la naissance d'André Le Nôtre, la ville de Versailles inaugurerait tout au long de l'année 2013 de nouveaux aménagements et accueillera une série de temps forts culturels et pédagogiques s'adressant à un large public. Des itinéraires cyclables « découverte » à partir des principales gares de la Ville seront ainsi proposés. Ces parcours « Culture-Nature » conduiront les promeneurs vers les curiosités culturelles et naturelles de la Ville. Dans ce cadre, le parc Balbi et le jardin des musiciens italiens accueilleront des œuvres de « land art » conçues par des artistes contemporains. Le « land art » est un mode d'expression artistique, utilisant le cadre et les matériaux de la nature, le plus souvent en extérieur.

Afin de permettre l'installation de ces œuvres, une recherche active de partenaires financiers a été engagée.

C'est dans ce cadre que les sociétés Plastic Omnium et ERDF ont souhaité apporter leur concours et soutenir l'action de la Ville qui œuvre en faveur de l'accès à la culture au plus large public.

Plastic Omnium, un des leaders européens dans la transformation des matières plastiques, engagé de longue date dans le développement durable et le bien-être urbain, a proposé son soutien à la ville de Versailles, à travers un apport financier de 5 000 €.

Electricité Réseau Distribution France (ERDF), filiale à 100 % du groupe EDF, dont le rôle est de garantir un accès équitable et non discriminatoire au réseau, apporte également son soutien à la Ville sous la forme d'un apport financier de 7 500 €. Au travers de ce partenariat, ERDF souhaite ainsi valoriser sa vocation sociale et culturelle.

En contrepartie, la Ville s'engagera à faire la publicité du nom de chacun des donateurs in situ sur un espace de présentation des œuvres et sur les divers supports de communication de l'Année Le Nôtre afférents.

3 autres partenariats sont actuellement en cours.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *d'accepter l'apport financier de 5 000 € fait à la ville de Versailles par la société Plastic Omnium pour soutenir l'installation des œuvres de « land art », en plein air et gratuite, dans le cadre de l'année Le Nôtre 2013 ;*
- 2) *d'accepter l'apport financier à hauteur de 7 500 € que la société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) fait à la ville de Versailles pour soutenir l'installation des œuvres de « land art », en plein air et gratuite, dans le cadre de l'année Le Nôtre 2013 ;*

3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat afférentes ;

4) d'inscrire ces apports financiers au budget de la ville de Versailles, en section de fonctionnement, au chapitre 923 « culture », article 30 « services communs », nature 7478 « participations – autres organismes ».

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports.

M. le Maire :

Y a-t-il des observations ?

M. de LESQUEN :

Sur le fond, je trouve cela très bien, mais je proteste sur la forme, parce que je vois l'expression anglaise « land art » qui figure dans cette délibération. En principe, les conseillers municipaux sont censés comprendre de quoi il s'agit et il vaut mieux parler français, dans les délibérations, que de parler anglais.

Mme BOELLE :

Vous pourrez remarquer que je n'ai pas employé ces termes.

M. de LESQUEN :

D'ailleurs, je ne sais même pas ce que veut dire « land art ». Je suppose que c'est l'art de la terre ou l'art du sol, mais je propose qu'à titre d'amendement, l'on mette « art du sol », à la place de « land art ».

M. le Maire :

Nous comprenons votre remarque. Nous sommes très attentifs à défendre le français en toute occasion, mais il se trouve que « land art » est une forme d'expression artistique. Tout le monde connaît cela, dans le domaine artistique. Il y a des courants artistiques qui existent et nous laisserons donc « land art », après avoir entendu votre remarque sur le fait qu'il vaut mieux s'exprimer en français.

M. DEFRANCE :

Monsieur le Maire, même moi, j'arrive à comprendre ! C'est pour dire.

M. le Maire :

Alain Nourissier me passe un mot en disant : « En tant que breton, comment traduit-on “festnoz” ? ».

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.27

Charte de l'eau « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine ».

Approbation par la ville de Versailles.

Mme ORDAS :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-2 et L. 2224-7 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement

Vu le projet de la charte de l'eau « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;

Depuis 2009, une réflexion sur l'opportunité de la création d'une instance de gouvernance de l'eau sur le territoire Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine, pilotée et financée par l'Agence de l'eau Seine Normandie, est en cours. Le territoire concerné par cette demande intègre l'ensemble des communes rejetant leurs eaux pluviales vers la Seine, situées en aval de Charenton-le-Pont et en amont de Conflans-Sainte-Honorine. Une journée d'échanges entre les différents usagers de l'eau de ces villes, organisée le 21 décembre 2010, s'est conclue par le lancement d'une démarche partagée de rédaction d'une charte de l'eau et l'élaboration d'un contrat de bassin.

La charte de l'eau « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » doit permettre de sensibiliser les acteurs aux pratiques de bonne gestion de l'eau. Elle reflète un engagement collectif dans le respect des compétences et des possibilités de chacun. Elle propose 5 grands engagements qui visent à améliorer la gestion de l'eau et sa gouvernance sur le territoire afin d'atteindre le bon état écologique des eaux de surface et souterraines, conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) aux horizons 2015, 2021 et 2027.

Ces 5 engagements sont les suivants :

- connaître et protéger la Seine et ses affluents,
- préserver la ressource en eau et améliorer sa qualité,
- rendre la ville plus perméable en prenant en compte le cycle de l'eau,
- restaurer la Seine et les milieux aquatiques en association avec la population,
- mettre l'eau au centre de l'aménagement durable du territoire.

La concrétisation de ces grands engagements se traduit par un programme d'actions pluriannuelles sur le territoire. Celles-ci pourront s'inscrire dans un contrat de bassin qui constitue une opportunité pour tous les acteurs. En effet, il permet de créer une dynamique de territoire autour d'un projet fédérateur, de participer à l'atteinte des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), d'assurer la mise en cohérence des actions et, enfin, de favoriser l'éligibilité des projets aux aides prévues par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le conseil régional d'Ile-de-France.

Pour Versailles, la signature de la charte de l'eau « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » doit permettre de préparer les différents projets qui seront inscrits au contrat de bassin et qui permettront d'attribuer des subventions de la part de l'Agence de l'eau et de la région Ile-de-France.

Il vous est proposé d'approuver la charte de l'eau « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » et d'autoriser sa signature.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la charte de l'eau « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » ;*
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette charte et tout document s'y rapportant.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

M. le Maire :

Y a-t-il des observations ?

M. LAMBERT :

Juste pour dire que les quatre syndicats des eaux – le Ru de Marivel, le Syndicat intercommunal du Ru de Gally, le Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) et le Syndicat mixte d'assainissement de la région ouest de Versailles (SMAROV) - ont signé la même charte. C'est surtout pour pouvoir avoir les subventions de l'Agence de l'eau. Ce n'était pas un document opposable, par contre : c'est un document de bonnes pratiques.

M. le Maire :

Merci beaucoup pour ces précisions. Je note la non-participation au vote de Serge Defrance.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité (M. Defrance ne prend pas part au vote).

2013.03.28**Dommages causés à un candélabre, appartenant à la ville de Versailles, par la société BDF. Protocole transactionnel fixant le montant de l'indemnisation liée au préjudice subi par la ville de Versailles.****M. VOITELLIER :****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement des recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu les échanges de correspondances entre la société BDF, la compagnie d'assurance Aviva garantissant ladite société et la ville de Versailles ;

Le 9 juin 2010, un camion de la société BDF a endommagé un candélabre appartenant à la Ville, situé 11 rue du Maréchal Joffre à Versailles.

La compagnie d'assurance Aviva, garantissant la société BDF, a reconnu la responsabilité de son assurée et a souhaité un règlement à l'amiable de ce sinistre.

Le préjudice a donc été chiffré par la Ville à hauteur de 11 219, 20 € et un titre de recouvrement de ce montant a donc été émis envers la société BDF pour règlement (titre n° T6856/2011).

Cependant, compte tenu du montant important des réparations et en l'absence de validation initiale du devis, un différend juridique a opposé la Ville à la société Aviva Assurances.

Afin de clore ce différend et d'éviter des frais de procédure supplémentaires, les deux parties se sont mises d'accord pour un règlement à l'amiable du préjudice, à hauteur de 8 019,13 € (correspondant à 7 023,87 €TTC de travaux et 995,26 € de frais généraux).

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le présent protocole transactionnel entre la Ville, la société BDF et son assureur la société Aviva Assurances.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre la Ville, la société BDF et la compagnie d'assurance Aviva Assurances fixant l'indemnité due par la société BDF à la Ville à un montant de 7 023, 87 € TTC auxquels s'ajoute le montant des frais généraux d'un montant de 995, 26 € soit une indemnité totale de 8 019,13 €.*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite transaction ainsi que tout acte s'y rapportant.*
- 3) *d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville au service 5200 « voirie » chapitre 928 « aménagement et services urbains - environnement », article 822.5 « travaux pour compte de tiers », nature 704 « travaux » et pour les frais généraux au chapitre 920 « services généraux des administrations publiques », article 020.0 « administration générale – frais communs », nature 70 878 « remboursement de frais par d'autres redevables ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

M. le Maire :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, juridiquement, avez-vous le droit de transiger ? Avez-vous vérifié ? Ce n'est pas évident.

M. VOITELLIER :

C'est la raison pour laquelle cela passe en Conseil municipal. Il faut l'autorisation du Conseil municipal pour que le Maire puisse transiger. Nous demandons donc l'autorisation du Conseil municipal. La Ville peut le faire, mais il faut l'accord du Conseil municipal.

M. le Maire :

J'ai trouvé cette délibération un peu aberrante, mais nous n'avons pas le choix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.29

Programme départemental triennal (2012-2013-2014) d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

Demande de subvention auprès du conseil général des Yvelines.

M. VOITELLIER :

Il y a un petit diaporama à vous présenter, à la demande de M. le Maire, pour vous expliquer tous les vices que vous rencontrez en vous promenant dans les rues de Versailles, lorsque vous ne glissez pas sur des crottes de chiens, Monsieur de Lesquen, car il y a beaucoup de trous en ville. Nous le reconnaissons, et nous faisons tout pour lutter contre.

Depuis trois ans, avec la neige, nous avons de vrais problèmes de voirie. Chaque année, 2 millions d'€ sont mis en œuvre, pour remettre les chaussées en état. Ce diaporama vous explique comment les nids-de-poule se forment : vous voyez qu'il y a la conjonction de différentiels de températures importants, sur des jours rapprochés. En effet, l'eau pénètre dans la chaussée, se transforme en glace et élargit les trous. Lors du passage des véhicules, la glace fond et la chaussée se détériore. Vous avez sur cette diapositive quelques exemples de nids-de-poule qui se forment. Une réparation temporaire est faite. Nous essayons de combler ces nids-de-poule, mais il faut attendre qu'il fasse beau et suffisamment chaud, sinon, les réparations ne tiennent pas. Ensuite, vous avez des réparations de longue durée où l'on reprend la chaussée, au-delà du nid de poule, de façon à rétablir l'état de la chaussée.

Il faut se souvenir que nous avons 118 km de voiries communales et 11 km de voiries départementales, ce qui représente 3 200 nids-de-poule par an, à réparer. Nous observons une dégradation très importante des routes du conseil général et nous nous demandons s'il n'y a pas des problèmes. Nous regardons les marchés publics, parce qu'au-delà du froid, il y a de graves détériorations. Il y a de nouvelles normes européennes et nous sommes en train d'essayer de déterminer pourquoi les dégradations s'accroissent, depuis quelque temps.

Il faut préciser que 60 % des chaussées sont en bon état, 30 % sont en état moyen et 10 % sont dans un état dégradé. Tous les trois ans, nous vous proposons un plan triennal de subventions avec le conseil général et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce soir cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte yvelinoise pour une route éco-responsable du 25 janvier 2011 ;

Vu la délibération du conseil général des Yvelines du 21 octobre 2011 proposant un programme triennal de subvention 2012/2013/2014 en matière de voirie ;

Vu le budget de la Ville en cours.

 Le conseil général des Yvelines a proposé un nouveau programme triennal 2012/2013/2014 d'aide aux communes en matière de voirie, en accordant aux communes de plus de 2 000 habitants, dont le linéaire de voirie est supérieur à 50 km, une subvention à hauteur de 30 % d'une dépense plafonnée à 302 100 € HT, soit une aide financière maximale de 90 630 € pour Versailles.

Un « bonus écologique » correspondant à 10 % d'augmentation du plafond de la subvention sera accordé sous réserve de réaliser au moins 50 % de travaux plus respectueux de l'environnement. Ce complément représente 9 063 € HT.

En 2013, la Ville a prévu de réaliser les travaux de revêtements en enrobé basse température dans diverses rues telles que : rues de Vergennes, Edmé Frémy, Coysevox, Le Sidaner, de Bange, Borgnis Desbordes, Rameau et boulevard du Roi (chaussée latérale est).

Ces travaux sont estimés à 460 635,48 € HT, soit 550 920,03 € TTC.

En conséquence, je vous propose de solliciter auprès du conseil général des Yvelines les deux subventions pour la réalisation de ces revêtements et vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *de solliciter du conseil général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental triennal 2012/2013/2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. La subvention totale s'élèvera à 99 693 €, soit :*
 - *la subvention initiale de 90 630 € (équivalant à 30 % du montant des travaux subventionnables, estimé à 302 100 € HT) ;*
 - *le « bonus écologique » de 9 063 € ;*
- 2) *de s'engager à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, pour réaliser les travaux de revêtements de la chaussée de diverses rues de Versailles, figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme ;*
- 3) *de financer la part des travaux restant à sa charge ;*
- 4) *d'imputer les recettes de ces subventions sur le crédit inscrit au budget de la ville au chapitre 908 « aménagement et services urbains - environnement », article 822.0 « voirie routière », nature 1323 « subvention département » et programme 2013 93 « revêtement ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Thierry. Il est bien de faire le point, pour que l'on comprenne pourquoi, aujourd'hui, on peut parfois se dire que la chaussée est très abîmée. On le voit juste après cette période neigeuse. Les conséquences sont épouvantables. Pour nous, cela coûte très cher, il faut en avoir conscience.

Il y a aussi beaucoup de voies départementales. J'ai écrit au président du conseil général, pour lui demander son soutien afin d'essayer de lancer un plan accéléré de réfection de voies départementales. Je pense par exemple à l'avenue de Paris, la rue de la Paroisse, etc... qui sont des voies départementales

M. DEFRANCE :

Le diaporama que l'on vient de voir est tellement explicite qu'il serait bienvenu de le mettre dans le bulletin municipal. Là, nous avons quatre schémas vraiment explicites et il serait bien que l'on puisse les mettre sur une page pour que les Versaillais, dans leur ensemble, comprennent la difficulté des services techniques pour éviter ce problème et pourquoi il se pose. Encore une fois, il convient de remercier les services et le personnel.

M. de LESQUEN :

J'ai l'impression que la devise de M. Voitellier est : « puisque ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs ». Les nids de poules, à Versailles, sont partout et pas seulement dans des petites rues peu fréquentées : ils sont sur les grands axes.

M. le Maire :

C'est ce que je viens d'expliquer.

M. de LESQUEN :

Je suppose que chacun d'entre nous fait cette observation : quand je circule dans Versailles, j'ai l'impression d'être sur des chaussées du tiers-monde !

M. le Maire :

Monsieur de Lesquen, vous n'êtes jamais allé dans le tiers-monde !

M. de LESQUEN :

Avec vous, Monsieur Voitellier, Versailles c'est Abidjan ! Nous sommes vraiment dans une situation de dégradation des chaussées qui nous ramène un siècle en arrière. Il ne suffit pas d'expliquer pourquoi il y a des nids-de-poule : il faut faire en sorte qu'ils soient immédiatement comblés et que les chaussées soient en bon état.

Vous avez une obligation de résultat, Monsieur Voitellier et pas une obligation de moyens. Vous devez permettre aux gens de circuler sur une chaussée correcte. Vous ne devez pas vous contenter, avec des arguments pseudo techniques, d'une situation qui est catastrophique.

M. VOITELLIER :

Monsieur de Lesquen, au moins, vous avez écouté ce que l'on vient de dire : c'est justement ce que l'on vous expliquait. La situation est catastrophique et c'est pour cela que l'on met en place des plans triennaux, depuis maintenant quatre ans. Nous consacrons 2 millions d'€ pour refaire la voirie chaque année, alors qu'avant, cela coûtait 1 million d'€, lorsqu'il n'y avait pas la neige. Nous faisons beaucoup d'efforts dans ce sens.

M. de LESQUEN :

Monsieur Voitellier, nous parlons beaucoup de Le Nôtre, mais il faudrait parler de M. Vatel qui, pour moins que cela, s'est passé l'épée à travers le corps.

M. VOITELLIER :

Pour être sérieux, l'un des problèmes c'est que nous avons eu un long hiver. Il y a dix jours, nous avons encore de la neige en ville. Lorsqu'il y a de la neige en ville, on ne peut pas travailler sur la chaussée et la refaire, parce que cela serait cassé automatiquement. Les plus gros trous ont été immédiatement comblés mais ils se reforment immédiatement, dès qu'il reneige et qu'il y a de nouveau du verglas. Effectivement, il faut que les voies soient parfaites et nous ferons tout pour qu'elles le soient, dès que le soleil reviendra. Nous commençons déjà à le faire, depuis une dizaine de jours.

M. de LESQUEN :

Je retire « Abidjan ». C'est Bamako, après l'intervention de l'armée française.

M. le Maire :

Si vous en êtes d'accord, nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.30

Restauration intérieure de la chapelle Richaud à Versailles.

Demande de subvention auprès du conseil général des Yvelines.

M. BANCAL :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2221-29 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif triennal 2013-2015 du conseil général des Yvelines, voté le 23 novembre 2012, intitulé « Yvelines patrimoine » pour l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine historique sur les édifices protégés en péril ;

Vu l'avis de péril relatif à la chapelle Richaud émis par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en date du 4 février 2013 et son accord concernant les travaux prévus d'être entrepris ;

Vu la délibération n° 2012.05.54 du Conseil municipal du 10 mai 2012 approuvant les opérations de restauration intérieure de la chapelle Richaud et de demande de subvention auprès de la région Ile de France.

Vu l'acte de vente signé le 18 novembre 2009.

La Ville a décidé de procéder à la restauration intérieure de la chapelle de l'ancien hôpital Richaud dans le cadre d'une opération globale d'aménagement urbain relative à la totalité de l'îlot Richaud.

La chapelle Richaud, fait partie d'un ensemble immobilier essentiellement construit au XVIII^{ème} siècle : l'hôpital Richaud. Ce site a été progressivement désaffecté jusqu'à être racheté en décembre 2001 par le ministère de la Justice, dans le cadre du projet de cour d'appel de Versailles. Ce projet, qui n'a pas été mené à son terme, a contribué à faire perdurer la dégradation progressive du site.

Depuis mars 2008, la Ville s'est engagée fortement pour la sauvegarde patrimoniale du site et des bâtiments historiques. En ce sens, la collectivité a mobilisé les investisseurs susceptibles de prendre en charge une opération d'urbanisme de grande ampleur sur l'îlot Richaud. Le groupe Norbert Dentressangle, au travers de sa filiale Ogic, s'est décidé à investir pour mener cette opération ambitieuse de reconversion et de réhabilitation du lieu.

Dans le cadre de cette opération Richaud, l'acte de vente prévoit la remise de la chapelle à la Ville, comme complément de prix, sous forme de dation (transfert de propriété concédée en vue de l'extinction d'une dette).

Pour ce qui est de la chapelle, Ogic est en charge de la restauration de l'enveloppe du bâtiment et notamment des façades et de la couverture. La Ville doit, quant à elle, réaliser la restauration intérieure du bâtiment.

Pour mémoire, la chapelle Richaud est classée, en totalité, monument historique depuis le 22 juillet 1980.

Les longues périodes de squat qu'a connues cet édifice avant que M. le Maire ne s'en occupe, font que l'intérieur est fortement dégradé. Il y a donc un certain nombre de travaux à faire. Dans la précédente délibération que j'ai rapporté, la délibération n° 2013.03.23, vous avez pu voir qu'il y a également une demande de subvention de VGP.

Le conseil général est susceptible, au titre du dispositif « Yvelines patrimoine », de subventionner la Ville sur ce projet à hauteur de 40 % du montant HT plafonné à 75 000 € de l'opération relative aux parties classées au titre des monuments historiques en péril.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1,7 millions € HT, soit 2,03 millions € TTC.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de solliciter une subvention du conseil général des Yvelines pour la restauration intérieure de la chapelle Richaud, au titre de l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine historique monumental sur les édifices protégés en péril ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette subvention ;
- 3) d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville au chapitre 903 « culture » ; article 324 « entretien du patrimoine culturel » ; nature 1323 « subventions départements » ; programme 2 010 122 « chapelle Richaud ».

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

M. de LESQUEN :

On ne peut pas voter contre cette demande de subvention, toutefois je voudrais dire que cette délibération est choquante, parce que l'on ne devrait pas avoir besoin de cette subvention. Les travaux en question devraient être financés par M. Dentressangle à qui vous avez vendu l'ancien hôpital Richaud, pour une bouchée de pain. Pour le prix, il aurait quand même pu se charger de la restauration de la chapelle Richaud.

M. le Maire :

Ecoutez, Monsieur de Lesquen, ce soir, vous en tenez une couche ! (*Rires*)

Je vous signale que je n'ai pas vendu ce bien, puisque comme vous le savez, nous n'en étions pas propriétaires. Je ne vois pas comment je pourrais vendre quelque chose dont la Ville n'est pas propriétaire.

M. de LESQUEN :

Vous l'avez acheté, pour le revendre immédiatement.

M. le Maire :

Monsieur de Lesquen, je veux bien tout ce que l'on veut, mais si vous trouvez que l'opération Richaud n'est pas une magnifique opération pour la ville de Versailles, je ne sais plus quoi dire.

M. le Maire :

Dans les conditions où elle a été faite, c'est un scandale ! Il faut dire la vérité.

M. le Maire :

Là, Monsieur, il y a des choses, tout de même, que l'on ne peut admettre.

Mme NICOLAS :

Je voulais seulement savoir à quel moment elle sera ouverte.

M. le Maire :

Il y aura une 1^{ère} phase à la fin de cette année et l'ensemble sera terminé au milieu de l'année prochaine. Depuis les années 70, il n'y avait jamais eu d'opération de cette nature à Versailles ; 250 logements, des commerces, 80 logements étudiants, des logements sociaux et une crèche magnifique. La crèche va ouvrir en septembre. Il est vrai qu'elle ne sera pas dans sa configuration définitive. Il faudra attendre décembre pour cela, toutefois elle sera ouverte dès le mois de septembre. Il suffit de le voir pour se rendre compte que c'est magnifique. Il y a trois jardins dont la Ville bénéficie aujourd'hui de la propriété, ainsi que la chapelle Richaud. C'est vraiment le modèle d'une magnifique opération. C'est la plus belle opération que l'on ait faite depuis très longtemps à Versailles. La chapelle sera finie vers la fin du printemps 2014 : elle était terriblement dégradée. Richaud a failli être détruit, nous étions à la limite.

M. BANCAL :

Je vous rappelle qu'il y avait eu un incendie dans la charpente. Elle avait été fortement taguée sur des pierres calcaires, malheureusement poreuses. Des personnes s'étaient amusées à jeter un certain nombre d'éléments du balustre sur le carrelage en dessous, qui était aussi d'époque. S'il y a effectivement un scandale, c'est la façon dont le bâtiment n'a pas été gardé, du temps où il appartenait au ministère de la Justice, plus que ce que l'on a pu en faire. Vous voyez quelques photos. Vous voyez les tags en haut... On ne voit pas toutes les colonnes qui, elles aussi, ont été taguées.

M. de LESQUEN :

C'est du « land art », peut-être ?

M. BANCAL :

Non. Vous devriez vous renseigner. Le « land art », ce n'est pas cela du tout.

M. BANCAL :

Mais la connerie est universelle ! Vous en êtes un bel exemple.

M. le Maire :

Qui vote contre ?

M. BANCAL :

Ils refont intégralement le clos et le couvert : ce n'est pas à notre charge.

M. le Maire :

Le clos et le couvert sont entièrement faits par Ogic et nous, c'est uniquement l'intérieur qu'il nous faut restaurer.

M. BANCAL :

On nous donne un bâtiment dont le clos et le couvert ont été intégralement refaits.

M. le Maire :

Pour la ville de Versailles, c'est exceptionnel ! Nous avons les jardins gratuitement et l'ensemble de la chapelle – sauf l'intérieur – est à la charge du promoteur. C'est une opération totalement exceptionnelle.

M. DEFRANCE :

Toujours dans mon esprit conservateur de documents, est-ce que l'on fait de la photographie ? Est-ce que l'on fait tout un ensemble d'accompagnement de ces chantiers pour l'avant, le pendant et l'après ? En effet, pour moi, c'est un moment important de cette chapelle, qui va briller de ses mille feux dans quelque temps. Il faudrait que l'on ait quand même une démarche pour voir l'état dans laquelle elle était et pour voir dans quel état la Ville l'aura restaurée, par quelques clichés savamment orchestrés par notre photographe municipal.

M. le Maire :

Je pense qu'il doit y avoir un suivi par le promoteur, parce que c'est une opération d'exception et que le chantier fait l'objet d'un suivi. De plus, l'architecte Jean-Michel Wilmotte est, comme vous le savez, un architecte de renommée internationale. C'est l'une des plus grosses opérations de rénovation patrimoniale de France et c'est ultra photographié. L'intérieur du chantier est conséquent – on ne l'imagine pas – parce qu'en réalité, absolument tout est refait, c'est-à-dire que tout est désossé. Vous pouvez voir que l'ensemble de la charpente a été refait. C'est un travail gigantesque et des coûts fabuleux de restauration. La restauration du patrimoine est radicale. Michel Saporta pourrait vous en dire bien plus que moi.

M. DEFRANCE :

Je pousse un peu le bouchon, mais l'opération « portes ouvertes » qui avait été faite sur le chantier était une réussite, à mes yeux. En effet, beaucoup de monde avait pu entrer dans la chapelle, pour voir toutes ces représentations en peinture. En aurons-nous une autre avant la fermeture précédant la livraison future ?

M. le Maire :

Il est vrai que je devrais le demander. Je vais le faire, parce que c'est absolument passionnant et il est surtout saisissant de voir ce bâtiment complètement désossé. En réalité, il ne tenait pratiquement plus debout. Cela vaut le coup de faire cette visite et nous allons le faire. De plus, nous avons notre crèche à l'intérieur. Récemment, nous sommes allés la voir, avec Michel et Claire. L'évolution de ce chantier est passionnante à voir.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.31**Restauration du mur en hémicycle du bassin des Francine à Versailles.****Demande de subvention auprès du conseil général des Yvelines.****M. SAPORTA :****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L. 2121-29 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif triennal 2013-2015 du conseil général des Yvelines, voté le 23 novembre 2012, intitulé « Yvelines patrimoine » pour l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine historique sur les édifices protégés en péril ;

Vu l'avis favorable de l'architecte en chef des Monuments historiques, en date du 4 février 2013, concernant le projet de restauration du bassin des Francine ;

Vu la délibération n° 2012.05.53 du Conseil municipal du 10 mai 2012 approuvant les opérations de restauration du bassin des Francine.

La Ville a engagé une démarche de requalification urbaine du site de la gare de Versailles Chantiers et de ses abords, qui intègre notamment l'avenue de Sceaux et les étangs Gobert.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu la restauration de la place des Francine et la mise en valeur du site. Cette place est aujourd'hui occupée par un petit square urbain qui doit être déplacé à l'intérieur du projet d'aménagement des étangs Gobert.

La restauration de la place des Francine intègre notamment la restauration du mur en hémicycle fermant la place et l'installation d'une fontaine.

Le mur en hémicycle et l'abreuvoir des Francine, datant du début du XIX^e siècle, sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1934.

Le conseil général est susceptible de subventionner la Ville sur ce projet à hauteur de 40 % du montant HT, plafonné à 75 000 €, de l'opération relative aux parties inscrites au titre des monuments historiques en péril.

Le montant prévisionnel des travaux est de 344 295,95 € HT, soit 411 777,95 € TTC.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *de solliciter une subvention du conseil général des Yvelines pour la restauration du mur en hémicycle du bassin des Francine, au titre de l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine historique monumental, édifices protégés en péril ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette subvention ;*
- 3) *d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville au chapitre 908 « aménagements et services urbains, environnement » ; article 824.1 « site des Chantiers » ; nature 1323 « subvention département » ; programme 2011200 « bassins et aménagements abords – Francine ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

M. le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ?

M. DEFRANCE :

J'ai une petite question, tout simplement, Monsieur le Maire. A l'avenir, cet abreuvoir à chevaux ne pourrait-il pas devenir tout simplement une belle pelouse, avec un arbre de la liberté planté en son centre, qui serait un symbole ? Nous pourrions mettre le nom très apprécié de Monsieur Voitellier, « place des Francine », associé à celui de Claude Erignac. Je pense que si nous faisons une pelouse avec un arbre rappelant Claude Erignac, ce serait un endroit sympathique.

Il y a aussi quelque chose qui me gêne – j'en ai parlé en commission- c'est l'espèce de blason qui est au milieu de cet abreuvoir et qui, aujourd'hui, n'a plus de forme. Je pense que cela va nous coûter une fortune. Ne va-t-il pas falloir rallonger un peu la sauce ? Hier, on m'a dit que non, mais il me paraît difficile de lui redonner son état d'origine ainsi qu'une pierre de qualité.

M. le Maire :

La restauration est faite par un architecte en chef des Monuments historiques, Benjamin Mouton, qui est un architecte très renommé. Il est d'ailleurs professeur responsable de l'enseignement à l'école de Chaillot, qui est la grande école de formation des architectes, dont j'ai eu l'honneur d'être le Président pendant huit ans, lorsque je présidais la cité de l'architecture et du patrimoine, puisque c'est l'un des départements de la Cité. Cela sera fait dans les conditions scientifiques les plus rigoureuses, c'est certain. La question, c'est le coût, je me permets de le préciser à l'occasion de votre question. Le mur sera restauré dans de très bonnes conditions, il est beau. Concernant votre question, relative au coût, y a-t-il des éléments nouveaux ?

M. SAPORTA :

C'était simplement le dossier du permis de construire qui permet de voir exactement ce qui va être restitué et quels seront les travaux qui seront faits. Cela a été la base pour la consultation et l'établissement des devis qui servent aujourd'hui à chiffrer. Si cela vous intéresse, ces documents sont à disposition. Ils vous permettront de voir très exactement quels sont les travaux qui vont être effectués sur les reliquats de moignons de pierre.

M. BANCAL :

J'ai la liste sur le trophée, si cela t'intéresse : dépose avec soin, en atelier, nettoyage, réalisation d'un moule en résine et réalisation d'un moule en plâtre à compléter avec argile, selon étude et avis d'architectes, pour obtenir le résultat final. Restitution de la sculpture en pierre de Saint-Leu : bancs neufs.

M. de LESQUEN :

Saint-Leu, c'est en Bretagne.

M. BANCAL :

Non. C'est dans l'Oise. Il y a peut-être plusieurs villes qui se dénomment Saint-Leu, mais en l'occurrence, cette pierre vient de l'Oise.

M. le Maire :

Ce que vient de dire Michel est intéressant, parce que pour éviter les coûts excessifs, on utilise des techniques très contemporaines qui permettent de donner la restitution du trophée, sans que cela entraîne des coûts pharaoniques.

Y a-t-il d'autres observations ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.32

Aménagement de 32 jardins familiaux par l'association La Quintinie.
Attribution par la Ville d'une subvention.

Mme ORDAS :**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu l'article L. 561-1 du Code rural sur les jardins ouvriers ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques ;

Vu les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2044.12.245 du 16 décembre 2004 portant sur les modalités de conventionnement pour les subventions à partir de 4 000 € ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu la demande de subvention de l'association.

L'association versaillaise La Quintinie a pour objet la création et la gestion de jardins familiaux sur la commune de Versailles. Elle dispose actuellement d'un terrain situé à l'ouest de la pièce d'eau des Suisses, en vertu d'une autorisation d'occupation temporaire délivrée par l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV).

Par ailleurs, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité, dans le cadre de l'Année Le Nôtre, réaliser le tronçon central de son axe cyclable majeur, de Bièvres à Rennemoulin, en réhabilitant l'allée Le Nôtre, entre la pièce d'eau des Suisses et l'Etoile de Choisy. Elle a pour cela obtenu l'accord des différents affectataires des parcelles, à savoir l'EPV, le ministère de la Défense et l'Institut national de recherche agronomique (INRA).

Dans ce cadre, la Ville s'est, pour sa part, engagée à accompagner le déménagement de certains jardins de l'association la Quintinie se trouvant sur le tracé historique de l'allée. Une nouvelle parcelle, la Pierre plate, a été trouvée sur la commune de Versailles, à proximité du parking de la gare RER de Saint-Cyr l'Ecole, pour la relocalisation des jardins concernés.

Cette parcelle appartient aujourd'hui à l'INRA et devrait prochainement être réaffectée, pour tout ou partie, à l'EPV. Elle accueille déjà une association de jardins familiaux ainsi que des jardins attribués au personnel de l'INRA.

L'INRA a accepté de procéder gracieusement à la remise en culture de la parcelle. L'EPV prendra en charge, avec le soutien de la Ville :

- la viabilisation complète de la parcelle qui permettra, à terme, de créer près de 100 jardins familiaux,
- la clôture périphérique de la parcelle dédiée aux 32 jardins déménagés.

L'association La Quintinie conserve à sa charge l'aménagement intérieur des parcelles ainsi que l'aménagement de cabanes.

Compte tenu de l'intérêt, pour la Ville, de participer à des actions en faveur de la création ou du maintien de jardins familiaux, formidable outil en faveur des familles qui y trouvent à la fois le lien à la nature, un lieu de socialisation et, souvent, un complément alimentaire non négligeable, il est proposé d'accorder à l'association La Quintinie une subvention de 64 000 € destinée à l'aménagement de ces 32 jardins.

Pour information, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a obtenu le soutien financier du conseil général des Yvelines à hauteur de 730 000 €, du conseil régional d'Ile-de-France à hauteur de 405 930 €, de l'agence des espaces verts de la région Ile-de-France à hauteur de 394 832 € et de la fondation Yves Rocher à hauteur de 20 000 €, pour un coût total d'opération de 2 340 000 €.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *d'attribuer une subvention exceptionnelle de 64 000 € à l'association La Quintinie pour l'aménagement de 32 jardins à Versailles ;*
- 2) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et toute pièce s'y rapportant ;*
- 3) *d'imputer les dépenses sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, au chapitre 908 « aménagement et services urbains, environnement », article 824 « autres aménagements urbains », nature 20 422 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement et de la commission de la famille et du social.

M. le Maire :

Y a-t-il des observations ?

M. DEFRANCE :

Je me suis déplacé sur le chantier de l'allée Le Nôtre, Monsieur le Maire. J'ai eu écho qu'il y avait apparemment, une entreprise pas très sympathique qui avait fait déposer des pneus ce week-end et que cela n'était pas terrible au niveau environnemental.

Deuxièmement, l'allée Le Nôtre est une allée qui a une vue fuyante et à l'horizon. Aujourd'hui, quand on se positionne sur l'allée des Matelots, on a une bosse, en face de nous. J'avais cru comprendre que, depuis l'allée des Matelots, on aurait eu une vue fuyante sur la pièce d'eau des Suisses, ce qui n'est pas possible aujourd'hui, vu que l'on a un monticule et un talus. Ce qui veut dire que le mot « Le Nôtre » avec les alignements et les vues fuyantes ne sont pas complètement dans l'ordre de ce que je pensais. Je peux me tromper - mais M. Berthelot m'a dit que des aménagements urbains peuvent être faits- toutefois je trouve que l'allée Le Nôtre a un charme lorsqu'elle a une longitudinalité. Que l'on ne puisse pas aller de la pièce d'eau des Suisses jusqu'à l'Étoile de Choisy, cela me gêne un petit peu. Il est vrai qu'il y a des milliers de mètres cubes à retirer et cela représente certainement un coût énorme, voire colossal, pour évacuer cette espèce de bosse. Est-ce que l'on reste en l'état ? Fait-on vraiment du « Le Nôtre » dans l'alignement ?

M. le Maire :

Attention ! Regardez à l'intérieur du château : vous avez plusieurs allées où vous avez ce phénomène de buttes. Regardez les allées qui mènent à l'Étoile Royale, que l'on emprunte souvent à vélo : vous avez ce phénomène de buttes. Je la prends très souvent et elle est très belle. C'est celle qui vous permet d'aller entre le Trianon et l'Étoile Royale, avec un très bel espace et vous avez ce phénomène de buttes. Ce que vous allez avoir ensuite, c'est que vous avez les alignements : c'est fait par Pierre-André Lablaude.

M. DEFRANCE :

Je ne mets pas en doute la qualité des intervenants, Monsieur le Maire. Ce que je disais, c'est que moi j'avais une vision beaucoup plus claire, à l'horizon de la pièce d'eau des Suisses qui, pour moi, est importante.

M. le Maire :

Je comprends tout à fait le point de vue. Techniquement, c'est impossible. Cela aurait un coût faramineux. Historiquement, il faudrait que l'on demande à Pierre-André Lablaude quelle était la situation. Je ne suis pas du tout sûr que c'était complètement plat. Je pense qu'il y a toujours eu cette butte, et que lorsque Le Nôtre a fait cette allée, il avait gardé cette butte. Nous allons le vérifier, car il ne faut pas s'avancer trop vite sur ce genre de choses, mais j'en suis tout de même fortement convaincu. Ce qui est très intéressant aussi, c'est que nous avons obtenu du château le prolongement jusqu'à l'intérieur du château. Je vous invite à aller voir l'Etoile de Choisy : c'est saisissant. L'Etoile de Choisy, c'est la sortie de l'institut national de recherche agronomique (INRA). Vous verrez cette découverte pour nous tous, c'est-à-dire que maintenant que les derniers arbres qui faisaient écran ont été abattus, vous voyez l'allée dans le terrain militaire. Le château a exigé de la Défense que cette allée soit plantée comme dans la tradition, selon les dessins de Le Nôtre. Là, vous avez déjà la vision de ce que sera cette future allée. C'est très majestueux, et surtout, c'est la reconquête de ces espaces qui sont des friches.

Rappelez-vous que, dans l'engagement de notre équipe, il était dit que l'on allait essayer d'aménager ces friches, ce qui est tout de même de notre part encore un combat très difficile, puisque nous sommes sur des terrains qui sont militaires d'un côté - les Matelots - et sur des terrains du château de Versailles, de l'autre côté. Vous imaginez qu'il a fallu énormément travailler, pour arriver à convaincre tout le monde et arriver à faire cette opération de requalification, qui est une requalification historique, puisque rien n'avait été fait sur ce terrain depuis 150 ans.

Ce qui est vraiment une grande chance – j'en remercie la présidente du château de Versailles et son équipe – c'est qu'elle nous autorise à faire ce prolongement à l'intérieur même du parc. Vous allez avoir une sorte d'artère qui va relier Versailles à la grande plaine qui va vers Villepreux et qui est aujourd'hui un site protégé. Nous sommes vraiment dans un axe structurant. Nous sommes dans une portée historique. Lorsque l'on voit le chantier, on se dit que c'est impressionnant. Dans dix ans, il y aura une très grande allée et nous aurons reconstitué ce qu'était ce patrimoine historique, qui structure totalement ces terrains qui font une centaine d'hectares. C'est là que c'est essentiel et c'est là que, je pense, on peut être fier de ce que l'on a fait, compte tenu de la complexité d'un dossier pareil. En juin, à mon avis, nous verrons déjà bien le dessin d'une allée. Ce qui me fascine maintenant, c'est qu'il y a un monde fou le samedi et le dimanche, autour du château de Versailles et de son parc. Nous voyons bien que c'est un pôle d'attraction qui ne cesse de s'amplifier. Malheureusement, il y a des voitures dans tous les sens et nous sommes en train de réfléchir, avec le château, à une solution pour améliorer cela. En faisant ce travail, on renforce encore ce pôle d'attraction autour de la nature et de la culture. C'est un investissement important pour nous.

M. DEFRANCE :

Ce qui est bien, c'est que l'on ne tombe pas dans le parc d'attractions.

M. le Maire :

Exactement ! Nous sommes vraiment au contraire dans l'excellence française. Je tiens à remercier d'ailleurs le travail fait par Versailles Grand Parc, parce que c'est l'équipe Versailles Grand Parc et particulièrement Manuel Pluvinage, qui suit ce dossier. Heureusement que Manuel est un grand spécialiste de ces questions, car il a pu traiter notamment avec les jardins familiaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

2013.03.33

Travaux d'assainissement rue du Parc de Clagny.

Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du conseil général des Yvelines et de tout autre organisme intéressé.

Mme ORDAS :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2121-29 et L. 2321.2-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le programme annuel de travaux d'amélioration du réseau d'assainissement de la Ville prévu au budget annexe de l'assainissement, adopté par délibération n° 2012.12.167 du Conseil municipal du 20 décembre 2012 ;

Dans le cadre des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement, il est prévu la rénovation d'un tronçon (environ 100 mètres linéaires) de collecteur d'égout particulièrement dégradé situé rue du Parc de Clagny, section comprise entre la rue de Rémilly et la rue Albert Joly (estimation du montant des travaux : 151 097,50 € HT, soit 180 712, 61 € TTC).

En effet, l'inspection de cet ouvrage, réalisée par les équipes d'égoutiers du service assainissement, laisse apparaître de nombreux défauts significatifs :

- enduit en très mauvais état,
- maçonnerie en meulières disjointes,
- branchements mal rejointoyés,
- trous en radier provoquant des retenues d'effluents.

La rénovation de cet ouvrage étant inévitable, l'ensemble des travaux sera réalisé en tranchée ouverte et nécessitera des restrictions de voirie durant toute la période de leur réalisation, au cours des congés scolaires.

A l'occasion de ces travaux, la Ville souhaite demander à bénéficier de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du conseil général des Yvelines (estimée à environ 15 % du montant des travaux HT) ainsi que de tout autre organisme intéressé.

Une convention envoyée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie une fois la délibération actée formalisera la demande de subvention.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) *d'adopter le dossier de demandes de subventions relatif aux travaux de rénovation du réseau d'assainissement de la rue du Parc de Clagny dans sa section comprise entre la rue Rémilly et la rue Albert Joly ;*
- 2) *de solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du conseil général ainsi que de tout autre organisme éventuellement intéressé une subvention au taux le plus élevé possible ;*
- 3) *d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à venir et tout document s'y rapportant ;*
- 4) *d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement au chapitre 13 « subventions d'investissement » ; programme 2013 68 « travaux sur réseaux – rue du Parc de Clagny » ;*
- 5) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement au chapitre 23 « immobilisations en cours » ; article 2315 « travaux sur réseaux – 2013 » ; programme 201368 « rue du Parc de Clagny ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

Cette rue a besoin d'une profonde réfection et c'est la raison pour laquelle les travaux se feront en tranchée ouverte. Nous choisissons la période la plus simple, pendant les congés scolaires.

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, tout cela est bel et bon, mais il n'y a pas de coordination des travaux à Versailles.

M. le Maire :

Bien sûr que si.

M. de LESQUEN :

Tout à l'heure, nous parlions des nids-de-poule, mais là, il s'agit de trous qui sont volontaires. On passe son temps à creuser des trous, à les reboucher et à recommencer trois semaines après, au même endroit. Cela crée beaucoup de difficultés pour les riverains et cela fait certainement des coûts supplémentaires pour la collectivité. C'est bien dommage.

M. DEFRANCE :

Monsieur de Lesquen, je ne peux pas vous laisser dire cela : c'est fou et complètement faux. Moi qui travaille avec les services de la Ville – je vais les défendre, parce qu'ils en ont besoin, lorsque vous dites des choses comme cela - je peux vous assurer qu'ils ont une coordination. Tout simplement, l'ensemble des concessionnaires n'a pas les mêmes objectifs financiers. Lorsque vous attaquez une rue, vous avez l'ensemble des concessionnaires de France (Telecom, Numéricâble, les eaux, le gaz, l'électricité, ERDF et d'autres) et chacun a ses priorités économiques. Les services de la Ville - je peux vous le dire, pour pouvoir les subir à certains moments - ont une pression assez forte et cohérente sur les entreprises, pour que les chantiers soient faits dans le temps donné et que cela soit fait de façon conforme. Ils n'hésitent pas à le faire refaire et le plus rapidement possible, pour le bien-être des Versaillais. Vous ne pouvez pas dire cela. Si une rue reste ouverte trois mois, c'est parce que l'ensemble des concessionnaires a chacun un temps et l'on ne peut pas tous travailler en même temps, le même jour. Vous n'imaginez pas, dix entreprises faisant le même trou au même endroit ? Imaginez les conséquences, ne serait-ce qu'au niveau des accidents de travail... Il y a des réalités de sécurité de chantier qu'il faut prendre en compte.

M. le Maire :

Extérieurement, nous avons tous parfois eu cette impression que les chantiers se succèdent dans les mêmes rues. Nous faisons le maximum pour que les concessionnaires fassent cela de façon coordonnée. Avec Serge Claudel, je peux vous dire que nous y passons du temps et nous avons obtenu des améliorations de la part des concessionnaires. Bien sûr, vu de l'extérieur, cela paraît parfois aberrant. Mais comme le disait Serge Defrance, chaque concessionnaire a son calendrier de l'urgence.

Tout simplement, vous avez une conduite d'eau qui se met soudain à fuir, puis vous avez le gaz qui pose problème, puis vous avez le chauffage urbain qui pose problème et ils sont obligés d'intervenir. Nous avons eu à faire, très récemment, des interventions importantes pour Electricité réseau distribution France (ERDF) et je vous avouerai d'ailleurs que j'ai fait un peu un bras de fer avec eux, pour que le calendrier soit le plus respectueux possible du fonctionnement du marché. Je dois dire que nous avons tellement insisté que les conditions dans lesquelles sont menés ces chantiers sont assez exceptionnelles. Ils ont vraiment peu gêné le fonctionnement du marché, alors que ce sont des changements très importants, puisque c'est toute l'alimentation du marché qui est en train d'être refaite. Tout simplement, parce que c'est un équipement électrique des années 70 et qu'il faut totalement le changer. Il est vrai que c'est très agaçant et cela donne l'impression d'une absence de coordination. Ce n'est absolument pas le cas. C'est bien d'avoir eu le témoignage de quelqu'un qui travaille au quotidien et qui sait combien nous sommes exigeants dans cette Ville, sur ce sujet.

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, le jour où vous ferez le début d'un commencement d'autocritique, je crois que les poules auront des dents. Mais M. Defrance est sur la même ligne.

M. le Maire :

Et lorsque vous ferez des compliments, aussi.

M. de LESQUEN :

J'en ai fait tout à l'heure ! Parfois, je suis en dessous de ce que je devrais dire. M. Defrance est sur la même ligne que M. Voitellier, sur un sujet voisin. Il nous dit que l'on ne peut pas faire autrement, que ce n'est pas de votre faute. Je ne visais personne en particulier : je constate le résultat. J'imagine bien que c'est difficile, toutefois ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas le faire.

M. VOITELLIER :

Je voudrais confirmer ce que dit Serge Defrance. C'est un souci quotidien des services et des élus de la Ville que les chantiers soient coordonnés.

Je vous rappelle, Monsieur de Lesquen, que nous avons voté au mois de décembre 2011 un règlement de voirie alors que le précédent datait de 1931, qui n'est pas du tout apprécié par les concessionnaires, justement parce qu'on essaye de coordonner les travaux. En effet, lorsqu'ils ne respectent pas l'échéancier et le calendrier, les frais de remise en état de la chaussée sont à leur charge. Nous sommes devant le tribunal administratif, de façon à nous battre là-dessus et nous ferons tout pour aller jusqu'au bout, quitte à avoir une modification législative, parce qu'il n'est pas normal que ce soit le contribuable qui doit supporter les conséquences de l'absence de coordination de travaux alors que la Ville a un plan triennal. Nous l'avons encore vu ce soir, nous avons voté une demande de subvention pour les trois prochaines années auprès du conseil général. Nous savons quels sont les travaux qui vont être faits dans les trois prochaines années, nous connaissons les priorités. Nous interrogeons chacun des concessionnaires pour savoir quelles sont leurs priorités et, en fonction, on refait notre voirie et on essaye d'améliorer les choses. Personne ne travaille dans son coin. Un véritable travail de coordination est fait là-dessus.

Lorsque vous faites une voirie, malheureusement, vous ne pouvez pas toujours tout refaire en même temps. Lorsque vous avez un réseau d'eau et un réseau de gaz qui sont à 50 centimètres d'intervalle, il y a la possibilité soit de couper la rue pendant plusieurs semaines, soit de travailler d'abord sur le réseau d'eau et de laisser la circulation sur une partie, puis ensuite de travailler sur le réseau de gaz. Dans ce cas-là, on fait des revêtements qui sont moins chers et qui sont simplement une espèce de plastique. Une fois que l'ensemble des travaux est achevé, vous avez l'impression que la voirie a été ouverte à plusieurs reprises, mais il s'agit de travaux réalisés selon des coûts minimums pour les versaillais. Une fois que tous les concessionnaires sont intervenus, nous refaisons la chaussée et nous reprenons toute la structure de la chaussée. Tout est vraiment coordonné par les services et un énorme travail est fait par la direction générale des services techniques, avec Serge Claudel et au niveau de la voirie avec Cécile Gambelin. C'est vraiment un souci quotidien. On a l'impression que nous avons des travaux partout. Nous avons 110 km de voirie, avec des travaux qui, parfois, n'ont pas été faits depuis très longtemps et les voiries de Versailles ont besoin d'être reprises aussi. Il y a encore des investissements à faire, malheureusement.

M. DEFRANCE :

Parler c'est beau, toutefois il faut avoir pris une pelle et une pioche dans les mains, pour savoir quel est le travail sur le terrain, physiquement.

M. le Maire :

De plus, il y a des renouvellements techniques sur le réseau d'eau et sur le réseau du gaz. Nous sommes obligés de tout reprendre, il faut bien le dire. Tout cela parce que l'on arrive à l'obsolescence d'un certain nombre de matériels. En tout cas, je tiens à remercier les services et Thierry, parce qu'ils mènent un travail très complexe. Je les en remercie au nom de tous, parce que croyez-moi, ce n'est pas simple. Je remercie également Serge Claudel et toute l'équipe.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité (M. Defrance ne prend pas part au vote).

2013.03.34**Travaux à entreprendre sur les bâtiments communaux ou les espaces publics.****Autorisation de déposer les demandes d'autorisations du droit des sols auprès du service de l'urbanisme.****M. BANCAL :****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code l'urbanisme et spécialement ses articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2006.09.159 du Conseil municipal du 8 septembre 2006 approuvant le plan local d'urbanisme de Versailles (PLU), mis en révision par délibération n° 2011.11.126 du Conseil municipal du 24 novembre 2011 ;

Vu le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé par décret le 15 novembre 1993, modifié par arrêté préfectoral du 23 novembre 2010 ;

Divers projets de travaux à effectuer sur les bâtiments communaux et sur les espaces publics vont nécessiter l'obtention d'autorisations du droit des sols (permis de démolir, de construire, d'aménager et déclarations préalables).

Ces autorisations, qui permettent de préparer l'étude des dossiers, ne préjugent pas du budget qui sera attribué à ces opérations.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande d'autorisations du droit des sols correspondant aux opérations suivantes :

Lieux	Désignation des travaux
<i>Ecole maternelle Comtesse de Ségur</i>	<i>Modification de façade</i>
<i>Logement 21 rue des Missionnaires</i>	<i>Pose de barreaux aux fenêtres du rez-de-chaussée</i>
<i>Ecole élémentaire Albert Thierry</i>	<i>Réfection de clôture</i>
<i>Foyer Eole</i>	<i>Remplacement de portes extérieures</i>
<i>Foyer Eole</i>	<i>Création d'une rampe d'accès</i>
<i>Avenue Louvois</i>	<i>Aménagement d'un module sanitaire pour un terminus de ligne de transport en commun</i>

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

Il s'agit de l'habituelle délibération schizophrénique par laquelle nous nous votons l'autorisation de déposer, auprès de nos propres services, des demandes d'autorisation pour faire des travaux, que ce soient des permis de construire, de démolir, d'aménager ou de déclarations préalables sur des bâtiments publics et des espaces publics.

M. de LESQUEN :

Monsieur le Maire, j'ai déjà fait observer à Monsieur Bancal, que ce n'était pas schizophrénique, car le Maire est une entité et le Conseil municipal en est une autre.

M. le Maire :

Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Bonne soirée à tout le monde.

La séance est levée à 21 heures.

S O M M A I R E

Informations municipales	1
Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales (délibération du 6 mai 2010)	4 à 7
Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2013	13

DECISIONS

DATE	N°	OBJET
31 janvier 2013	2013/24	Création d'une régie de recettes à la gare routière Lyautey. Perception de la redevance pour la mise à disposition de services aux transporteurs.
1 février 2013	2013/25	Prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des projets de système d'information pour la Ville, le CCAS et Versailles Grand Parc. Marché conclu suite à une procédure d'appel d'offres ouvert avec la société Exl group pour un montant estimatif de 600 000 € HT pour trois ans.
1 février 2013	2013/26	Avenant n° 2 relatif au marché à procédure adaptée concernant la gestion des abonnements de stationnement, paiement en ligne sécurisé et hébergement conclu avec la société Collaboractif portail services.
1 février 2013	2013/27	Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la chapelle de la cité scolaire Hoche sise 73 avenue de Saint-Cloud à Versailles. Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement constitué des cabinets Frédéric Didier et Philippe Votruba ayant pour objet de revaloriser les honoraires du maître d'œuvre, pour un montant de 28 736,73 € HT, soit 34 369,13 € TTC et d'acter la modification du statut d'exercice du maître d'œuvre.
1 février 2013	2013/28	Avenants n°1 aux marchés suivants conclus avec la société Screg Idf Normandie : - travaux de renouvellement des couches de roulement des voiries de Versailles, lot n°1 « réfection en béton bitumineux rosissant de couches de roulement de chaussées », - travaux d'aménagement de l'avenue de l'Europe, lot n°1 « voirie et réseaux divers », - aménagement du jardin des Etang Gobert, lot n°1 « VRD, génie civil et agrès », - travaux de voirie, de signalisation horizontale et de réseaux secs dans diverses rues de Versailles et dans les zones de compétences déléguées à Versailles Grand Parc, lot n°1 « travaux de voirie », - travaux d'aménagement du terre-plein avenue de Paris, 4ème partie.
5 février 2013	2013/30	Etude préalable à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame. Marché à procédure adaptée conclu avec le prestataire Christian Lutz pour une durée de 4 mois à compter de la date de réception de l'ordre de service, pour un montant forfaitaire de 18 700 € HT soit 22 365,20 € TTC.
6 février 2013	2013/31	Bulletin d'informations municipales de Versailles. Assujettissement à la taxe à la valeur ajoutée (TVA) de certaines prestations.

8 février 2013	2013/32	<p>Fourniture de livres neufs pour les bibliothèques, les services municipaux, le CCAS, la petite enfance et les maisons de quartiers de Versailles.</p> <p>Fourniture de livres scolaires, de bibliothèque et d'ouvrage divers neufs pour les écoles maternelles et élémentaires de Versailles.</p> <p>9 lots.</p> <p>Marché sur appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans avec les sociétés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lot 1 : Decitre pour un seuil minimum annuel de 40 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 120 000 € HT, - lot 2 : Kairos Media (la vagabonde) pour un seuil minimum annuel de 10 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 30 000 € HT, - lot 3 : Renov'livres pour un seuil minimum annuel de 10000€HT sans seuil maximum, - lot 4 : Erasmus pour un seuil minimum annuel de 2 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 6 000 € HT, - lot 5 : Livraphone pour un seuil minimum annuel de 2 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 6 000 € HT, - lot 6 : Planète 33 pour un seuil minimum annuel de 10 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 30 000 € HT, - lot 8 : Librairies du savoir - Groupement d'intérêt économique (GIE) librairies Privat pour un seuil minimum annuel de 2 000 € HT et sans seuil maximum annuel, - lot 9 : La librairie des enfants pour un seuil minimum annuel de 2 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 25 000 € HT, - lot 10 : Alizé société française du livre (SFL) pour un seuil minimum annuel de 40 000 € HT et sans seuil maximum.
8 février 2013	2013/33	<p>Travaux de création de la voirie d'accès à la future gare routière de Versailles Chantiers – lot A2 « voirie – réseaux divers ».</p> <p>Marché complémentaire conclu avec la société Eurovia pour un montant de 215 883,05 € HT, soit 258 196,13 € TTC.</p>
11 février 2013	2013/34	<p>Fourniture de livres neufs pour les bibliothèques, les services municipaux, le CCAS, la petite enfance et les maisons de quartiers de Versailles.</p> <p>Fourniture de livres scolaires, de bibliothèque et d'ouvrage divers neufs pour les écoles maternelles et élémentaires de Versailles.</p> <p>Lot n° 7 : «livres pour la jeunesse destinés aux bibliothèques».</p> <p>Marché sur appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans avec la librairie Chantelivre pour un seuil minimum annuel de 20 000 € HT et pour un seuil maximum annuel de 60 000 € HT.</p>
12 février 2013	2013/35	<p>Conception, mise en œuvre et évolution du logiciel de gestion de la relation citoyen (création d'un référentiel unique des administrés, des dossiers, des demandes) et de la plateforme collaborative de la Ville (portail intranet, parapheur électronique...) dans le cadre du groupement de commandes constitué par la Ville, le CCAS et Versailles Grand Parc.</p> <p>Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la société Klee Conseil et Intégration suite à la suppression des prestations d'évolution fonctionnelle des sites intranet et extranet.</p>
15 février 2013	2013/36	<p>Préparation au mariage civil en mairie de Versailles.</p> <p>Convention de mise à disposition d'une salle de l'hôtel de Ville entre la Ville, l'association Cap mariage 78 et la chambre interdépartementale des notaires de Versailles.</p>
18 février 2013	2013/37	<p>Travaux d'installation des conteneurs enterrés sur le territoire de Versailles Grand Parc.</p> <p>Marché à bons de commande conclu suite à une procédure adaptée avec la société Eiffage énergie IdF, dont le seuil minimum annuel est de 110 000 € HT et le seuil maximum annuel est de 770 000 € HT, pour une durée allant de la date de notification au 11 août 2015.</p>

19 février 2013	2013/38	Création d'une régie de recettes et d'avances pour la perception des produits émanant de la vente aux enchères des biens de la Ville, le remboursement aux acheteurs des biens vendus et le paiement des frais bancaires.
19 février 2013	2013/39	Régie de recettes du restaurant du centre technique municipal (CTM). Instauration d'un fonds de caisse.
19 février 2013	2013/40	Régie de recettes de l'université inter-âges (UIA). Modification de l'objet de la régie.
21 février 2013	2013/42	Locaux au sein d'un ensemble immobilier situé 12, 14 et 14bis rue Saint Médéric et 15 rue de l'Orient à Versailles. Mise à disposition à titre précaire et révocable par la ville de Versailles au profit de l'école Notre-Dame du Grandchamp.
22 février 2013	2013/43	Travaux d'aménagement de la Cour des senteurs. Avenant n°1 au lot n°1 « démolition / ravalement » au marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Chapelle et Cie ayant pour objet des prestations en moins-value pour un montant de - 8 408,46 € HT soit - 10 056,52 € TTC.
22 février 2013	2013/44	Travaux d'aménagement de la Cour des senteurs. Marché complémentaire au lot n°1 « démolition / ravalement » conclu avec la société Chapelle et Cie pour un montant de 32 450,25 € HT soit 38 810,50 € TTC et pour une durée de deux mois à compter de la date de notification.
25 février 2013	2013/49	Petite création, réfection et entretien des sols de sécurité des aires de jeux de la ville de Versailles. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec les sociétés suivantes : - lot 1 « réfection et aménagement de sols coulés sur l'ensemble de la ville de Versailles » : société Art bâti dont le seuil maximum annuel est de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, pour une durée de 4 ans, - lot 2 « réfection et aménagement de sols en gazon synthétique sur l'ensemble de la ville de Versailles » : société Art bâti dont le seuil maximum annuel est de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC, pour une durée de 4 ans. Les montants seront réglés selon des prix unitaires et en fonction des quantités réellement exécutées.
26 février 2013	2013/50	Remplacement du tapis de l'escalier d'honneur de l'hôtel de Ville. Marché à procédure adaptée avec la société Manufacture royale du parc, conclu pour une durée globale allant de sa date de notification jusqu'à la réception des travaux. Ce marché sera réglé pour un montant global forfaitaire de 27 983 € HT soit 33 467,67 € TTC.
26 février 2013	2013/51	Fournitures et livraisons de boissons pour divers services de la ville de Versailles, de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (CAVGP) et des établissements médico-sociaux du centre communal d'action sociale (CCAS). Lot n°1 : boissons non-alcoolisées et lot n°2 : boissons alcoolisées hors champagne. Marchés à procédure adaptée conclus avec la société Pomona Episaveurs pour le lot n°1 et avec la société Transgourmet pour le lot n°2. Ces marchés sont conclus pour une durée de trois ans et seront réglés par application des prix unitaires indiqués aux bordereaux des prix de chaque lot aux prestations réellement exécutées.
1 mars 2013	2013/52	Mise à disposition par la Ville d'un pavillon situé 10 rue Edme Frémy à Versailles, au profit de l'association des musulmans de Versailles. Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable.

1 mars 2013	2013/53	Mise à disposition par la Ville du gymnase Sévigné, situé rue d'Auvergne à Versailles, au profit de l'association des musulmans de Versailles. Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable.
6 mars 2013	2013/54	Mise à la disposition des locaux de l'école élémentaire Les Condamines, à destination de l'association Yogamania, pour l'année scolaire 2012/2013. Avenant à la convention entre la Ville et l'association.
6 mars 2013	2013/55	Organisation des séjours d'été 2013. Marchés conclus suite à une procédure adaptée avec les sociétés suivantes : - lot 1 « ferme pédagogique et poney pour les 6/8 ans, juillet 2013 » avec la société NSTL pour un montant estimé à 3 862,92 € HT, soit 4 620,05 € TTC sur une base de 12 enfants, - lot 2 « multisports montagne : randonnée, VTT, spéléo pour les 6/10 ans, juillet 2013 » avec la société NSTL pour un montant estimé à 12 416,40 € HT, soit 14 850,01 € TTC sur une base de 18 enfants, - lot 3 « cirque et poney pour les 6/10 ans, juillet et août 2013 » avec l'association ADN pour un montant estimé à 23 424 € TTC sur une base de 18 enfants en juillet et 14 au mois d'août, - lot 4 « mer pour les 6/10 ans, juillet 2013 » avec l'association Temps libre vacances pour un montant estimé à 15 400 € TTC sur une base de 20 enfants, - lot 5 « cuisine pour les 10/14 ans, juillet 2013 » avec la société Telligo pour un montant estimé à 11 376 € TTC sur une base de 12 enfants, - lot 6 « équitation pour les 10/14 ans, juillet et août 2013 » avec la société Oeuvre universitaire du Loiret pour un montant estimé à 18 192 € TTC sur une base de 14 enfants pour le mois de juillet et 10 pour le mois d'août, - lot 7 « mécanique, moto et kart pour les 10/14 ans, juillet 2013 » avec la société ADAV pour un montant estimé à 19 100 € TTC sur une base de 20 enfants, - lot 8 « surf et char à voile, séjour en bord de mer pour les 10/14 ans, juillet et août 2013 » avec la société Echanges & découvertes pour un montant estimé à 24 934 € TTC sur une base de 14 enfants pour le mois de juillet et 12 pour le mois d'août, - lot 9 « séjour multisports et sports collectifs et individuels avec organisation d'un grand tournoi pour les 10/14 ans, juillet 2013 » avec l'association ADN pour un montant estimé à 12 096 € TTC sur une base de 12 enfants, - lot 10 « découverte culturelle, circuit incluant la visite de Berlin pour les 14/17 ans, juillet et août 2013 » avec la société Echanges & Découvertes pour un montant estimé à 24 320 € TTC sur une base de 10 enfants pour le mois de juillet et 10 pour le mois d'août, - lot 11 « séjour multisports montagne : rafting, canyoning et via ferrata pour les 14/17 ans, juillet 2013 » avec la société FOL Ardèche pour un montant estimé à 11 160 € TTC sur une base de 12 enfants. Les marchés seront réglés selon un prix unitaire par enfant et en fonction des quantités réellement exécutées.
6 mars 2013	2013/56	Mise à disposition de Mme Catherine Lipinski, agent de la Ville, d'un logement communal de type F2, à titre précaire et révocable, situé au 50, rue Saint Charles à Versailles. Convention.
7 mars 2013	2013/57	Développement de l'offre d'accueil collectif pour les 0-3 ans. Location par la Ville d'un pavillon situé 10 rue Edme Frémy au profit de la société Maison Bleue.

7 mars 2013	2013/58	Prestation de médiation et de sensibilisation aux règles de conduite à respecter avec les chiens sur les voies publiques pour la ville de Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Education et prévention canines « Le chien citoyen » pour un montant global forfaitaire de 39 075,78 € HT, soit 42 478,24 € TTC pour une durée globale allant du 15 mars 2013 au 31 octobre 2013.
7 mars 2013	2013/59	Mise à disposition de Mme Angélique Gerbaud, professeur des écoles, d'un logement communal de type F3, à titre précaire et révocable, situé au 3, rue Pierre Corneille à Versailles. Convention.

DELIBERATIONS

2013.03.21	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre Montansier. Contrat d'affermage. Choix du délégataire.	14
2013.03.22	Réforme nationale des rythmes scolaires. Demande de report de la mise en œuvre des rythmes scolaires pour la ville de Versailles à la rentrée 2014/2015.	19
2013.03.23	Travaux de gros entretien des bâtiments et des espaces publics de la Ville. Attribution d'un fonds de concours exceptionnel pour le soutien à l'investissement auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	21
2013.03.24	Organisation de la 20ème journée « prévention santé ». Attribution par la Ville d'une subvention exceptionnelle à l'Association des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) de Versailles.	22
2013.03.25	Partenariat petite enfance entre la Ville et la Société nationale des chemins de fer (SNCF). Avenant n° 2 à la convention initiale de 2009 de mise à disposition de places de crèche, modifiant les modalités de calcul de la subvention versée à la Ville.	24
2013.03.26	Partenariats dans le cadre de l'Année Le Nôtre 2013. Acceptation des apports financiers des sociétés Plastic Omnium et Electricité Réseau Distribution France.	26
2013.03.27	Charte de l'eau « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine ». Approbation par la ville de Versailles.	27
2013.03.28	Domages causés à un candélabre appartenant à la Ville par la société BDF. Protocole transactionnel fixant le montant de l'indemnisation liée au préjudice subi par la Ville.	29
2013.03.29	Programme triennal (2012-2013-2014) d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. Demande de subvention auprès du conseil général des Yvelines.	30
2013.03.30	Restauration intérieure de la chapelle Richaud à Versailles. Demande de subvention auprès du conseil général des Yvelines.	33
2013.03.31	Restauration du mur en hémicycle du bassin des Francine à Versailles. Demande de subvention auprès du conseil général des Yvelines.	36
2013.03.32	Aménagement de 32 jardins familiaux par l'association La Quintinie. Attribution par la Ville d'une subvention.	38
2013.03.33	Travaux d'assainissement rue du Parc de Clagny. Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du conseil général des Yvelines et de tout autre organisme intéressé.	40
2013.03.34	Travaux à entreprendre sur les bâtiments communaux ou les espaces publics. Autorisation de déposer les demandes d'autorisations du droit des sols auprès du service de l'urbanisme.	43